



# Concours 2008

## Rapport du jury sur les concours des **conservateurs** du patrimoine

État  
Ville de Paris  
Collectivités territoriales



# Composition du jury

## Président du jury

**Pierre Arizzoli-Clémentel**  
conservateur général du patrimoine

## Vice-président du jury

**Jean-Paul Jacob**  
conservateur général du patrimoine

## Membres du jury

**Philippe Araguas**  
professeur des universités

**Guillaume Cassegrain**  
maître de conférences

**Jean-Yves Chapuis**  
enseignant à l'Ecole nationale supérieure d'architecture  
de Paris-Val de Seine

**Yvette Dattée**  
directrice de recherches honoraire à l'INRA

**Marie-Agnès Férault**  
conservatrice en chef du patrimoine

**Luc Forlivesi**  
conservateur en chef du patrimoine

**Denis Grandjean**  
directeur de l'Ecole nationale supérieure d'architecture  
de Nancy

**Bernard Hours**  
professeur des universités

**Juliette Laffon**  
conservatrice générale du patrimoine de la Ville  
de Paris

**Florence Weber**  
professeure des universités

## Examinateurs spécialisés

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe  
des périodes paléolithique et mésolithique

**Pierre Bodu**  
chargé de recherche au CNRS

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France  
de la période néolithique et des âges des métaux

**Claude Mordant**  
professeur des universités

Archéologie historique de la France de l'époque gallo-  
romaine jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle

**Pierre Ouzoulias**  
conservateur du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde  
gréco-romain jusqu'au V<sup>e</sup> siècle après J.-C.

**Sophie Descamps**  
conservatrice en chef du patrimoine  
**Olivier de Cazanove**  
professeur des universités

Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et  
de Byzance du V<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup> siècle

**Charlotte Riou**  
conservatrice territoriale du patrimoine

Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe de la fin du  
XV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et Histoire de l'art européen

**Yves Carlier**  
conservateur du patrimoine

Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental  
de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1914  
et 1<sup>ère</sup> épreuve écrite (concours externes)

**Philippe Thiébaut**  
conservateur en chef du patrimoine

Histoire de l'art et des civilisations dans le monde  
occidental de 1905 à nos jours

**Pierre Wat**  
professeur des universités

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Egypte antique  
**Guillemette Andreu-Lanoë**  
conservatrice générale du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique  
**Catherine Breniquet**  
maître de conférences

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours  
**Mireille Jacotin**  
conservatrice du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours  
**Amina Okada**  
conservatrice en chef du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours  
**Jacques Gies**  
conseiller en chef du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours  
**Laurick Zerbini**  
maître de conférences

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours  
**Lorenzo Brutti**  
ingénieur d'étude au CNRS

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours  
**Eric Taladoire**  
professeur des universités

Ethnologie européenne et 1<sup>ère</sup> épreuve écrite (concours externes)  
**Agnès Mirambet-Paris**  
conservatrice territoriale du patrimoine

Patrimoine industriel et innovations scientifiques et techniques  
**Anne-Françoise Garçon**  
professeure des universités

Patrimoine et sciences physique, chimique et de l'ingénierie  
**Jean Dunglas**  
ingénieur général honoraire du Génie rural et des eaux et forêts

Patrimoine naturel  
**Marie Canard**  
ingénierie de recherche

Documents d'archives  
**Mireille Jean**  
conservatrice en chef du patrimoine

Histoire des institutions françaises  
**Ghislain Brunel**  
conseiller en chef du patrimoine

## Examinateurs spécialisés (Langues)

### Allemand

#### **Claude Miquet**

maître de conférences honoraire

#### **Romy Ritte**

professeure

### Grec ancien

#### **Ariane Guieu**

professeure agrégée

#### **Nathalie Rousseau**

maître de conférences

### Anglais

#### **Patrice Bergheaud**

maître de conférences honoraire

#### **Nicole Gerber**

professeure agrégée

#### **Hélène Quanquin**

maître de conférences

#### **Catherine Rovera**

maître de conférences

#### **Florence Schneider**

maître de conférences

#### **Stricker Florence**

maître de conférences

### Hébreu ancien

#### **Maria Gorea-Autexier**

maître de conférences

#### **Sophie Kessler-Mesguich**

professeure des universités

### Italien

#### **Patrizia Gasparini**

professeure agrégée

#### **Xavier Tabet**

maître de conférences

### Japonais

#### **Fusako Hallé**

directrice de la section japonaise du lycée international

#### **Yumiko Ishikawa**

chargée de cours à l'université

### Latin

#### **Sylvie Laigneau**

maître de conférences

#### **Muriel Labonnevie**

maître de conférences

### Russe

#### **Christine Caillon -Nekritch**

professeure agrégée

#### **Odile Melnik-Ardin**

professeure agrégée

### Arabe

#### **Marie Lorenzin**

professeure agrégée

#### **Sophie Tardy**

professeure certifiée

### Chinois

#### **Si Yan Jin**

maître de conférences

#### **Jean-Guy Yang**

traducteur

### Espagnol

#### **Patricia Salinas**

maître de conférences

#### **Jean-Paul Van der Hagen**

professeur agrégé

# Rapport général du jury

Les concours des conservateurs du patrimoine, organisés par l'Institut national du patrimoine en 2008, offraient aux candidats 20 postes Etat, 2 postes pour la

Ville de Paris et 25 postes pour les collectivités territoriales portant le total à **47 postes**, ainsi répartis par concours et par spécialités :

Spécialités	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNES		Total
	Etat/Ville de Paris	Collectivités territoriales	Etat	Collectivités territoriales	
Archéologie	2	3	1	2	<b>8</b>
Archives	9*	2	1	1	<b>13</b>
Monuments historiques et inventaire	2	5	1	2	<b>10</b>
Musées	6**	5	spécialité non ouverte	2	<b>13</b>
Patrimoine scientifique, technique et naturel	spécialité non ouverte	2	spécialité non ouverte	1	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>47</b>

\* dont 1 poste pour le ministère des affaires étrangères et européennes

\*\* dont 2 postes pour la Ville de Paris et 1 poste pour le ministère de la défense

La répartition des postes indiquée ci-dessus correspond aux répartitions initiales des postes arrêtées par le ministère de la culture et de la communication et par le Centre national de la fonction publique territoriale avant les épreuves écrites. Celle-ci a été ensuite modifiée pour tenir compte des décisions d'admission du jury des concours 2008.

Le nombre de postes offerts aux concours 2008 restait donc important par rapport aux années précédentes (38 postes en 2005, 37 postes en 2006), même s'il était inférieur à celui de 2007 (52 postes). Il faut souligner le fort contingent ouvert par le Centre national de la fonction publique territoriale pour le concours interne. En effet, les 8 postes ouverts représentaient 50% des postes ouverts au titre du concours externe (17 postes ouverts initialement) soit le maximum prévu par le texte réglementaire applicable.

Toutes les spécialités étaient ouvertes, au minimum par le biais d'un concours (Etat ou territorial). La spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel, bien qu'elle ait été créée cette année, n'a été dotée d'aucun poste au concours d'Etat.

Le nombre de candidats inscrits s'est établi au total à 1051 dont 957 pour les concours externes et 94 pour les concours internes. Ce chiffre, toujours très élevé, est néanmoins en baisse par rapport à 2007 et 2006. Il est à replacer dans la tendance générale des inscriptions aux concours de la fonction publique enregistrée en 2008 et, il faut se réjouir du nombre important de candidats inscrits aux concours internes, en corrélation sans doute avec le nombre de postes offerts au total à ces candidats déjà en situation professionnelle.

La très grande majorité des candidats (80%) a opté pour une double candidature, dans le concours Etat et le concours territorial et a choisi de concourir dans deux spécialités différentes dans chacun de ces concours. Les ressortissants de l'Union européenne, autres que français, en nombre réduit, continuent leur progression dans les inscriptions (27 de 9 nationalités différentes, 24 en 2007 et 23 en 2006).

Les concours des conservateurs du patrimoine 2008 ont été marqués par des évolutions réglementaires importantes aboutissant, notamment, à des conditions

d'inscription identiques pour les 2 fonctions publiques (toutes les spécialités des concours externes ouvertes aux candidats titulaires d'un diplôme de licence ou d'un diplôme équivalent ; concours internes ouverts aux agents justifiant de 4 ans de services publics sans condition d'appartenance à une catégorie hiérarchique). Mais surtout, la spécialité Archives des concours externes n'est plus réservée aux seuls anciens élèves de l'Ecole nationale des Chartes. Pour les concours 2008, elle était donc ouverte, dans les conditions de droit commun, aux candidats justifiant d'une licence (ou qualification équivalente) et devant concourir dans le cadre des épreuves d'admissibilité comme les candidats des autres spécialités. Un élargissement sensible du nombre de candidats était ainsi attendu de cette modification de réglementation, mais les faits n'ont pas répondu à cette attente et le nombre de candidats s'est révélé bien modeste par rapport aux autres spécialités. Rappelons que les candidats de cette spécialité (concours externes) ont l'obligation de présenter l'option spécifique « Documents d'archives » qui fait appel à des connaissances en paléographie, en latin et en ancien français. L'épreuve de langue étrangère à l'écrit est, pour cette spécialité, obligatoirement le latin.

Les épreuves écrites ont eu lieu les 26, 27 et 28 août 2008 à Paris (Espace Charenton, 327 rue de Charenton, 75012 Paris). L'épreuve d'analyse et de commentaire de l'option « Documents d'archives » s'est déroulée le 29 août 2008 dans les locaux de l'Institut national du patrimoine.

Les résultats des épreuves écrites ont porté sur 468 candidats externes présents aux 3 épreuves écrites et 57 candidats internes ayant composé sur l'ensemble des épreuves obligatoires.

Le nombre de candidats « effectifs » montre un taux de présence aux épreuves écrites de l'ordre de 50% seulement. Cet absentéisme s'est notamment manifesté dans la spécialité Archives des concours externes, où seuls 26 candidats sur 55 inscrits ont participé aux 3 épreuves obligatoires, augurant ainsi de difficultés à l'émergence de lauréats dans cette spécialité pour la totalité des postes ouverts (11 postes).

Comme tous les ans, les 22 options ont attiré des candidats, dans des proportions diverses (de 91 candidats présents pour l'option « XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> » et 81 pour l'option « fin XVIII<sup>e</sup>-1914 » à 1 seul candidat pour l'option « Océanie »).

En ce qui concerne les langues étrangères, les choix des candidats ont couvert l'éventail offert (8 langues vivantes

et 3 langues anciennes), à l'exception du chinois qui n'a pas eu de candidat. Le latin a enregistré une progression très sensible du nombre de candidats (100 candidats en 2008, 79 en 2007) liée au caractère obligatoire de cette épreuve pour les candidats de la spécialité Archives des concours externes.

A l'issue des épreuves écrites, le jury a retenu une barre d'admissibilité de 103 points pour les concours externes, soit une moyenne minimale de 12,87, et de 92,5 points pour les concours internes (moyenne minimale : 11,56).

Pour les concours externes, les candidats admissibles ont été au nombre de 70 pour le concours Etat/Ville de Paris et de 71 pour le concours territorial (dont 1 PSTN) ; 70 candidats étaient bi-admissibles.

En raison des bi-admissibilités, le nombre de candidats personnes physiques, pour les épreuves orales, s'est établi à 88 (71 candidats externes, 17 candidats internes).

Les épreuves orales se sont déroulées du 3 novembre au 3 décembre 2008 dans les locaux de l'INP (2 rue Vivienne 75002 Paris).

Conjoncture très remarquable, 21 options sur les 22 options étaient représentées lors des épreuves orales, notamment certaines options extra-européennes qui ont vu émerger des candidats admissibles dans un nombre de candidats, au départ, très restreint (Extrême-Orient : 3 candidats, 3 admissibles ; Océanie : 1 candidat, 1 admissible ; Monde islamique : 4 candidats, 1 admissible). Les options d'histoire de l'art « XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> » et « XIX<sup>e</sup> » étaient le plus fortement représentées (respectivement 16 et 12 candidats admissibles).

A l'issue des épreuves orales, et compte tenu des résultats, certains postes n'ont pas été pourvus par le jury. Cette situation a concerné 2 des 9 postes Archives du concours externe Etat/Ville de Paris, les 2 postes PSTN du concours externe territorial, ainsi que le poste Archives du concours interne territorial. Pour chacun de ces cas il faut souligner le nombre très faible de candidats déclarés admissibles. Le jury regrette vivement cette situation mais ne peut se soustraire à exiger des lauréats un niveau de connaissances et de compétences élevés, tant pour les concours externes que pour les concours internes

En complément des éléments chiffrés qui précèdent, le jury veut appeler l'attention des candidats sur les points suivants.

Si comme tous les ans, le jury a été marqué par l'excellence des connaissances et/ou des parcours, tant universitaires que professionnels, de certains candidats, il regrette, pour un concours de ce niveau, de faire part, cette année encore, de remarques négatives déjà formulées par les jurys précédents.

Concernant les épreuves écrites, si une amélioration de la qualité de l'orthographe a été notée, la faiblesse de la réflexion, voire des connaissances, reste le lot d'une grande majorité de copies. Certains candidats aux concours externes semblaient même ignorer les éléments du programme de dissertation générale. Dans plusieurs disciplines, le foisonnement d'expressions journalistiques remplaçait la profondeur de la réflexion scientifique.

Pour les épreuves de langue, les examinateurs soulignent qu'il est vain de se présenter à l'épreuve sans une connaissance minimale de langue sous peine d'une note pouvant être éliminatoire quand les candidats se montrent incapables de maîtriser les éléments les plus simples des textes et accumulent les non-sens et les erreurs de traduction. Ils précisent que la justesse grammaticale et orthographique en français est un facteur important dans l'appréciation des copies.

Pour l'épreuve d'entretien, bon nombre de candidats n'ont pas tenu compte des consignes qui leur avaient été communiquées et n'ont pas utilisé la totalité du temps alloué pour la présentation de leur réflexion sur le dossier (20 mn). Certains d'entre eux, manquant manifestement de préparation, ignoraient la nature et les enjeux de l'épreuve.

Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils ne peuvent faire l'économie, au début de l'épreuve, de l'annonce d'un plan, traduction de l'organisation de leur pensée.

L'analyse doit comprendre une description de ce que les documents représentent, des matériaux et des techniques utilisés, ainsi que des éléments de contexte

historique. La culture historique s'est d'ailleurs, souvent, révélée légère. Le jury a été surpris de constater dans la deuxième partie de l'entretien que de nombreux candidats ne montraient pas d'intérêt pour les dossiers d'actualité et semblaient dépourvus de connaissances en dehors de leurs stricts domaines de spécialité.

Par ailleurs, si les candidats utilisent au maximum les possibilités d'inscription dans différentes spécialités, pensant ainsi multiplier leurs chances de réussite, le jury souligne que cette stratégie dessert parfois les candidats qui se trouvent dans l'incapacité de répondre à des questions très simples se rapportant à une spécialité choisie au hasard. Il en résulte alors une note d'entretien faible.

Pour l'épreuve orale de langue vivante, les candidats doivent débuter l'épreuve par une présentation détaillée du texte (synthèse ou résumé, enjeux, point de vue de l'auteur), suivie d'un commentaire construit sur les idées principales et leur agencement argumentatif. La discussion en langue étrangère qui suit porte sur un approfondissement de la compréhension du texte et sur les réactions personnelles des candidats vis-à-vis des thèmes abordés. Sont valorisées les capacités à réfléchir et à argumenter dans une langue de bonne qualité.

En conclusion, le jury souhaite appeler l'attention des futurs candidats sur l'utilité d'une préparation véritable aux épreuves de ces concours qui, bien que très sélectives, ne doivent pas apparaître comme inaccessibles. A cet égard, il ne saurait trop encourager les candidats susceptibles de disposer des connaissances requises pour la spécialité « Archives » à présenter les concours externes dans les années prochaines. Trop peu de candidats l'ont fait cette année et les résultats (plusieurs postes non pourvus) en ont porté, malheureusement, la trace.

# **Sujets des deux premières épreuves écrites**

## Première épreuve écrite des concours externes

Dissertation générale, portant sur l'un des sujets suivants, choisi par le candidat le jour de l'épreuve (durée 5 heures)

Ces sujets se rapportent à un programme général publié au Journal officiel 11 mois avant les épreuves.

**N B :** les candidats inscrits dans la spécialité Archives, ou inscrits dans 2 spécialités dont la spécialité Archives, ont le choix entre les 3 sujets de dissertation suivants : histoire européenne, histoire de l'art européen, histoire des institutions et de l'administration françaises. Tout autre choix entraîne l'élimination du candidat en ce qui concerne la spécialité Archives.

- 1) **Sujet d'histoire européenne**  
Sociabilités féminines du Moyen Âge à nos jours.
- 2) **Sujet d'histoire de l'art européen**  
L'artiste et l'atelier.
- 3) **Sujet d'histoire des institutions et de l'administration françaises**  
Pouvoir central, pouvoir local (XVII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle).
- 4) **Sujet d'archéologie préhistorique et historique européenne**  
Construire : la terre dans tous ses états.
- 5) **Sujet d'ethnologie**  
Le don anonyme.
- 6) **Sujet de sciences de la nature et de la matière**  
Homme, plantes, jardins, espaces naturels.

## Première épreuve écrite des concours internes

Note établie à partir d'un dossier à caractère culturel, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances et qualifications acquises (durée 5 heures)

**Sujet :** Mieux voir, mieux comprendre.

Pour établir votre note, vous vous appuierez sur les documents du dossier ci-joint.

NB : les documents iconographiques de cette épreuve sont reproduits dans l'édition du « rapport du jury 2008 » consultable au centre de documentation de l'Institut national du patrimoine

Documents 1 : La cathédrale d'Amiens illuminée, 2004 (façade et détail de la façade)

Documents 2 : Daniel Arasse, « On n'y voit rien. Descriptions », Paris, Denoël, 2000 (extraits)

Documents 3 : Reconstitution partielle d'un des temples de Glanum (Bouches-du-Rhône)

Documents 4 : « Votre maison a une histoire », guide d'aide à la recherche réalisé par les Archives départementales d'Indre-et-Loire, 2006 (extraits)

Documents 5 : Signalétique urbaine à Nantes mise en place en 2005

Documents 6 : Photogrammes du film de Hans Namuth montrant Jackson Pollock en train de peindre *Autumn Rhythm*, 1950

Documents 7 : « Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Mode d'emploi », Ministère de la culture et de la communication, 2007 (extrait)

## Deuxième épreuve écrite des concours externes et internes

Epreuve spécialisée d'analyse et de commentaire de plusieurs documents selon l'option choisie par le candidat lors de son inscription (durée 5 heures)

Analysez et commentez indépendamment chacun des quatre documents suivants.

NB : les documents iconographiques de cette épreuve sont reproduits dans l'édition du « rapport du jury 2008 » consultable au centre de documentation de l'Institut national du patrimoine

### Option 1 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique

- Doc. 1 : Les fraudes en archéologie préhistorique
- Doc. 2 : La connaissance du bois : exemple de la lance de Lehringen (Allemagne)
- Doc. 3 : Les traditions bifaciales
- Doc. 4 : Manches et emmanchements

### Option 2 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et âges des métaux

- Doc. 1 : Céramiques du Néolithique (a) Céramique de la grotte de Baume de Fontbrégoua (Salernes, Var) ; b) Céramique de l'habitat de Reichstett (Bas-Rhin)
- Doc. 2 : La Hoguette (Fontenay-le-Marmion, Calvados). Plan général du monument et détail des fouilles des deux chambres funéraires préservées.
- Doc. 3 : Dépôt de Billy-Le Theil (Loir-et-Cher)
- Doc. 4 : Plan de la ville protohistorique de Lattes (Hérault)

### Option 3 : Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

- Doc. 1 : *Lugdunum convenarum* : plan de la ville antique
- Doc. 2 : Nouvion
- Doc. 3 : Maisons médiévales du Goënidou à Berrien
- Doc. 4 : Céramiques du milieu et de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle retrouvées dans la fosse d'aisances sud-est du logis de Mme Bontemps (fouilles du Carrousel, Paris).

### Option 4 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au V<sup>e</sup> siècle après J.-C.

- Doc. 1 : Peinture égéenne
- Doc. 2 : Kouros trouvé en 2002
- Doc. 3 : Tête dite de San Giovanni Lipioni
- Doc. 4 : Forum de Trajan (plan et maquette de 2001)

### Option 5 : Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du V<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup> siècle

- Doc. 1 : Sarcophage (abbaye de Jouarre)
- Doc. 2 : Cloître de la cathédrale de Gérone
- Doc. 3 : Calice de l'empereur Romain II
- Doc. 4 : Peinture du manuscrit de Pierre Choisnet « Le Livre des trois âges de l'homme »

### Option 6 : Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

- Doc. 1 : Johann Bernhard Fischer Von Erlach, *Eglise Saint-Charles-Borromée*
- Doc. 2 : Franz II Pourbus, *La Vierge de la famille de Vic*
- Doc. 3 : Primatice, *Scènes de l'histoire de Proserpine*
- Doc. 4 : Ferdinand Schwerdfeger, *Serre-bijoux*

### Option 7 : Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1914

- Doc. 1 : Philipp Otto Runge, *Les parents de l'artiste*
- Doc. 2 : Henri Labrouste, *Bibliothèque nationale, Salle de lecture, Paris*
- Doc. 3 : Gustav Klimt, *Affiche pour la première exposition de la Sécession viennoise*
- Doc. 4 : Paco Durrio, *Pot anthropomorphe*

### Option 8 : Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de 1905 à nos jours

- Doc. 1 : Fernand Léger, *L'Escalier*
- Doc. 2 : Jean Arp, *Tête-moustache et bouteilles*
- Doc. 3 : Ed Ruscha, *26 Gasoline stations*
- Doc. 4 : Zaha Hadid, *Richard and Lois Rosenthal Center for Contemporary Art* (Cincinnati, Etats-Unis)

**Option 9 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique**

- Doc. 1 : Stèle de Nefertabet
- Doc. 2: Le site de Dahchour
- Doc. 3 : Statues de Sekhmet
- Doc. 4 : Statue de Karomama

**Option 10 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique**

- Doc. 1 : Tête en bronze, Ninive (hauteur : 36,6 cm)
- Doc. 2: Trésor de Nahal Mishmar
- Doc. 3 : Relevé d'un orthostate néo-assyrien, Khorsabad
- Doc. 4 : Vue axonométrique du site de Yazilikya

**Option 11 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours**

- Doc. 1 : Miniature sur soie
- Doc. 2: Monument en brique
- Doc. 3 : Instrument scientifique signé Nastulus
- Doc. 4 : Céramique andalouse (diamètre : 49 cm)

**Option 12 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours**

- Doc. 1 : Site de Gal Vihâra
- Doc. 2: Divinité masculine, fin IX<sup>ème</sup> – début X<sup>ème</sup> siècle (grès, hauteur : 90 cm)
- Doc. 3 : Ivoire, Inde méridionale
- Doc. 4 : Mahârâja Jaswant Singh de Mârwâr, vers 1880 (hauteur : 33,5 cm ; largeur : 25,5 cm)

**Option 13 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême- Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours**

- Doc. 1 : Grottes de Bingling-si, province du Gansu (Chine)
- Doc. 2: Coupe octogonale mise au jour à Hejia (Xi'an)
- Doc. 3 : Yosa Buson (XVIII<sup>ème</sup> siècle), Paysage peint sur une porte à glissière (Japon)
- Doc. 4 : « Peinture des Trente-deux formes du bodhisattva Avalokiteshvara », 1550, Corée (hauteur : 235 cm)

**Option 14 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours**

- Doc. 1 : Sièges tripodes (Afrique de l'ouest)
- Doc. 2: Statuette en bois
- Doc. 3 : Relevé d'une fresque de l'Ennedi, Tchad
- Doc. 4 : Sculpture en ivoire

**Option 15 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours**

- Doc. 1 : Reliquaire
- Doc. 2: Chasse mouche (vue d'ensemble et détail)
- Doc. 3 : Tatouage
- Doc. 4 : Tapa

**Option 16 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours**

- Doc. 1 : Le Colombier, Uxmal (Mexique)
- Doc. 2: Couverture de danse Tlingit, Alaska (USA)
- Doc. 3 : Place des Trois Cultures, Tlatelcolco (Mexique)
- Doc. 4 : Roche du Marouini (Gyane). Relevé d'art rupestre, *L'homme et le jaguar*

**Option 17 : Ethnologie européenne**

- Doc. 1 : Photographies d'embauche de la compagnie des mines de Lens
- Doc. 2: Ex-voto. Sanctuaire de l'Annonciation, Trapani (Sicile)
- Doc. 3 : Séance de négociation à la criée à la corbeille. Palais Brongniart, Bourse de Paris (1986)
- Doc. 4 : Confrérie du Tastevin à Nuits-Saint-Georges

**Option 18 : Patrimoine industriel et innovations scientifiques et techniques**

- Doc. 1 : Ancienne usine de jouets Dreyfus et Riès, Les Lilas (93)
- Doc. 2: Buvard publicitaire, 1952
- Doc. 3 : La construction de la Tour de Babel. Livre d'heures du duc de Bedford (1414-1429)
- Doc. 4 : Spectroscopie Raman (ici sous haute pression)

**Option 19 : Patrimoine et sciences physique, chimique et de l'ingénieur**

(option réservée à la spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel)

Doc. 1 : Sonde Phoenix (région polaire Nord de Mars)

Doc. 2 : Eoliennes modernes

Doc. 3 : Pile à combustible à hydrogène

Doc. 4 : Technologie antique : le mécanisme d'Anticythère (1) Vue de l'objet lors de sa découverte (1900) ; 2) Fonctionnement)

**Option 20 : Patrimoine naturel**

(option réservée à la spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel)

Doc. 1 : Les extinctions animales : En 1914, le dernier spécimen de l'espèce des pigeons migrateurs d'Amérique du Nord meurt en captivité. Disparition des dinosaures à la fin du Crétacé.

Doc. 2 : Les herbiers : *Lycopodium densum* Labill. Echantillon récolté par l'expédition d'Entrecasteaux. Page d'herbier réalisée par des enfants

Doc. 3 : Les dépressions circulaires : Manicouagan, Canada (photo satellite). Richât, Mauritanie (photo satellite). Cône de percussion sur un éclat de roche, « indice » présent uniquement sur le site de Manicouagan

Doc. 4 : Spécimens de *Cepaea nemoralis*

**Option 21 : Documents d'archives**

(option réservée à la spécialité archives des concours externes)

Doc. 1 : Charte de la fin du XII<sup>e</sup> siècle (18,5 x 14 cm)

Doc. 2 : Extrait de compte de la châtelenerie de Saint-Galmier (Loire), 1458-1460

Doc. 3 : Contrat entre Jehan Nau, Jehan Milsan, Mathurin Morisset et Pierre Henry (extrait)

Doc. 4 : Plan des terres de Beaumont et de Fontenailles (Indre-et-Loire), 1768

**Option 22 : Histoire des institutions françaises**

(option réservée au concours interne)

Doc. 1 : Charte de fondation du monastère des célestins de Limay (Yvelines) par le roi Charles V (détail)

Doc. 2 : Edit royal supprimant le Parlement de Rouen (extrait)

Doc. 3 : Loi de séparation des Eglises et de l'Etat (extrait)

Doc. 4 : Loi constitutionnelle n° 99-569 du 8 juillet 1999 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes

# **Rapports du jury sur les premières épreuves écrites**

## Dissertation générale (concours externes)

### ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE ET HISTORIQUE EUROPÉENNE

Sujet : Construire : la terre dans tous ses états.

Alors que 87 candidats avaient traité la dissertation d'archéologie en 2007, seuls 69 l'ont choisie en 2008. Mis à part 3 copies blanches entraînant automatiquement zéro, les notes se sont réparties entre 2 et 16, portant la moyenne de cette épreuve à 8,42, soit plus d'un point en dessous de celle de l'année dernière pour le même type d'épreuve, corrigé par les mêmes personnes. Douze copies ont été notées entre 10 et 11 et douze autres le sont au-delà.

Comme l'année précédente le sujet avait été choisi de façon à ce que, quelle que soit la spécialité du candidat, il puisse être traité en ne faisant pas appel qu'à des connaissances livresques.

De multiples possibilités d'aborder le thème proposé à la réflexion existaient parmi lesquelles le « déterminisme » géologique, la question du climat, les modes d'habiter, la sédentarisation. Par ailleurs, deux grands domaines apparaissaient comme une évidence : la mise en œuvre de la terre sans cuisson et les matériaux de construction issus de la cuisson de la terre (briques, tuiles, voire les vases acoustiques). D'autre part, on pouvait se poser la question d'une éventuelle évolution chronologique des techniques de mise en œuvre de la terre. Evidemment, l'épreuve concerne l'archéologie préhistorique et historique européenne, mais les candidats qui ont fait brièvement et à bon escient mention de références hors du monde européen n'ont pas été sanctionnés.

Ce qui a frappé d'emblée les correcteurs c'est que ce sujet, qui paraissait *a priori* simple, n'a engendré qu'un nombre très restreint de bonnes copies et qu'il a même, comme déjà dit, conduit trois candidats à rendre une copie blanche. Certains se sont fourvoyés dans la compréhension même du sujet en partant dans de très longues digressions sur l'écologie voire même en axant totalement le devoir sur ce thème. Pourtant, l'intitulé du programme limitatif *Les matières premières et leur transformation* et l'intitulé du sujet de la dissertation interdisaient toute ambiguïté. Doit-on rappeler ici la nécessité pour les candidats de lire attentivement le sujet, à la lumière du programme limitatif, afin de ne pas se fouroyer d'une façon aussi grossière ?

Les remarques de forme faites l'année dernière par les deux mêmes correcteurs demeurent hélas, toujours valables : des copies parfois peu avenantes (raturées,

surchargées, peu lisibles), un style souvent proche du langage parlé, une orthographe très approximative, l'utilisation d'un jargon pseudo scientifique etc. Il convient aussi de faire bien attention lorsqu'on fait des citations et donne des références bibliographiques à ce qu'elles soient justes ! Par ailleurs, il faut de nouveau rappeler que la quantité n'engendre pas forcément la qualité et qu'à vouloir trop écrire, trop « étaler » ses connaissances on prend le risque de se trouver hors sujet, ce qui, à ce niveau de concours, ne pardonne pas. Ainsi en va-t-il des candidats qui ont très longuement digressé sur les céramiques non architecturales. De telles dérives ne devraient d'ailleurs pas exister si les candidats prenaient la peine de faire un plan et, par conséquent, de bien réfléchir avant d'écrire. Il est en effet frappant de constater que la majeure partie des copies ne sont qu'une succession d'idées, souvent inorganisées, ou éventuellement organisées, mais de façon purement artificielle, inorganisation qui dénote un manque de réflexion, de logique, d'esprit de synthèse.

Il semble assez évident, lors de l'audition des candidats parvenus au stade de l'oral, que les « archéologues », dans leur grande majorité, n'ont pas suivi de préparation spécifique au concours. Si cela n'est pas grave en soi, il en ressort souvent un discours très, trop, régionaliste, faisant pour la plus grande part, référence à sa propre expérience et/ou à sa région d'origine, sans une vision synthétique à l'échelle nationale et européenne de la question traitée. Ici aussi, il convient de rappeler la trop grande coupure entre une archéologie du nord et une archéologie du sud de la France, les candidats ne maîtrisant en général que l'une ou l'autre. On ne saurait que trop recommander la lecture d'ouvrages généraux et, souvent un peu plus de curiosité et d'ouverture.

En définitive, les copies contenaient des développements ou trop généraux ou très ponctuels, sans juste milieu, à partir de connaissances beaucoup trop superficielles, souvent focalisées sur les centres d'intérêt du candidat et, ce qui est plus grave, sans effort d'analyse, de mise en perspective et de réflexion synthétique, supportées par un discours organisé, ce qui est pourtant attendu à ce niveau de concours.

*Jean-Paul Jacob / Denis Grandjean*

## HISTOIRE EUROPÉENNE

Sujet : Sociabilités féminines du Moyen Âge à nos jours.

Deux défauts principaux expliquent le tassement des notes de la dissertation d'histoire européenne vers le bas. Le premier peut se corriger aisément : trop de candidats semblent avoir oublié qu'une bonne dissertation se construit à partir d'une définition claire du sujet, ce qui nécessite de prendre le temps de réfléchir avant de rassembler ses idées et de ses connaissances. Certaines copies ne redoutent pas d'introduire le sujet par de sentencieuses considérations telles que : « la nature féminine a toujours été mystérieuse et créé le questionnement de l'homme ». Plusieurs ont compris qu'il s'agissait de disserter sur le caractère sociable des femmes, ce qui nous a valu quelques perles réjouissantes et aimables, mais peu rentables pour leur auteur. Dans un autre genre, la majorité des copies a détourné le sujet vers l'analyse d'une inéluctable émancipation féminine à travers les siècles, toujours inachevée cependant. Visiblement, le terme de « sociabilité » a désarçonné plus d'un(e) candidat(e). S'il appartient à l'outillage conceptuel de la sociologie, il est pourtant depuis longtemps devenu d'un usage courant chez les historiens. Il ne s'agit plus, alors, de la seule « capacité à tisser du lien social », la sociabilité ne doit pas non plus être confondue avec la « socialisation », même si elle la conditionne. La sociabilité comme objet d'histoire désigne l'intégration de l'individu dans des groupes et des systèmes relationnels. Elle attire l'attention sur des lieux et des pratiques qui facilitent et conditionnent tout à la fois son insertion dans le collectif. Un même individu développe ainsi des sociabilités complémentaires, partagées ou exclusives qui constituent autant d'éléments de son identité sociale. L'histoire culturelle notamment repose pour une bonne part sur l'étude des sociabilités des savants, écrivains et artistes, par le biais des salons, des académies, des périodiques, des correspondances, etc... Aborder l'analyse des « sociabilités féminines du Moyen Âge à nos jours » nécessitait donc un certain recul, en raison de l'ampleur du groupe social considéré, de la variété et de l'évolution des sociabilités sur la longue durée.

La production historique sur le sujet ne manque pas et le deuxième défaut majeur que nous voudrions souligner, réside dans l'insuffisante maîtrise de celle-là par la plupart des candidats. De toute évidence, beaucoup n'ont jeté qu'un regard rapide et superficiel dans les volumes de l'*Histoire des femmes en Occident*, dirigée par Georges Duby et Michelle Perrot, devenue pourtant

un classique. D'emblée la préface commune aux cinq volumes soulignait la difficulté de circonscrire correctement le sujet : « il faut récuser l'idée que les femmes seraient en elles-mêmes un objet d'histoire. C'est leur place, leur « condition », leurs rôles et leurs pouvoirs, leurs formes d'action, leur silence et leur parole que nous entendons scruter... Histoire résolument relationnelle qui interroge la société tout entière et qui est, tout autant, histoire des hommes. » Ce bref exposé programmatique permettait de situer les enjeux fondamentaux du sujet proposé : en inversant les termes, il était possible d'articuler la réflexion sur l'idée que cette histoire relationnelle, histoire par excellence de la sociabilité, posait la question de la féminité comme construction sociale et culturelle, autrement dit comme « genre ». Or, de toute évidence, la grande majorité des candidat(e)s ignorait tout – ou à peu près – des développements de la *Gender history* qui a pourtant traversé l'Atlantique depuis une génération pour conquérir progressivement sa place dans le petit monde des historien(ne)s. Leur culture historique s'est visiblement arrêtée à l'entreprise citée ci-dessus, malgré les nombreuses publications parues depuis le début des années 1990, et alors même que les considérations récurrentes mais superficielles sur l'émanicipation des femmes à travers les âges, témoignent d'une imprégnation inconsciente et non maîtrisée par les *Gender studies*. Par ailleurs, le sujet invitait chacun(e) à mobiliser beaucoup plus largement l'ensemble de ses connaissances et constituait par là un bon test du niveau de culture. Trop peu de copies témoignent d'un réel effort de recourir à la littérature et à l'image sous toutes ses formes pour enrichir et personnaliser la réflexion, trop souvent réduite à une *vulgate* non dénuée de clichés. Celles que le jury n'a pas hésité à valoriser, se distinguent par l'originalité, l'abondance et la variété de leurs références. A ce propos, rappelons qu'une simple et rapide allusion (« on peut citer par exemple... ») laisse le correcteur sur sa faim quand elle ne suscite pas le doute sur les connaissances réelles du (de la) candidat(e). Il convient de prendre le temps de développer des exemples choisis pour leur pertinence, de préférence se démarquant de la vulgate diffusée par les cours et les manuels, en tirant de l'analyse rapide de telle situation historique, de telle œuvre littéraire ou artistique, ce qu'elles apportent à la compréhension de la thèse que l'on entend soutenir.

Un critère pour la délimitation du sujet a souvent été trouvé par les candidats dans la « théorie des deux sphères », ce qui permettait de poser au départ le cantonnement de la femme dans la sphère privée (avec quelques références à la théorie du matriarcat primitif de Bachoffen) et de développer la problématique d'un accès progressif, conquis de haute lutte et jamais définitivement assuré, à la sphère publique. La conclusion revenant alors à constater que cette émancipation aboutissait à gommer la spécificité des sociabilités féminines au profit d'un mélange des sexes dans les mêmes sociabilités. Selon ce schéma, les scissions de cette évolution correspondent – quelle coïncidence ! – aux grandes étapes de l'Histoire telle que la découpe le savoir universitaire : moyen âge, temps modernes, époque contemporaine. Une analyse un peu plus attentive aurait pourtant remarqué sans difficulté que le large accès des femmes à la sphère publique dans le monde contemporain n'a pas totalement gommé la différenciation sexuée des sociabilités au profit d'une universelle mixité, pas plus que les femmes n'étaient cantonnées à la seule sphère privée dans les sociétés « traditionnelles ». Si le plan chronologique demeurait possible, à condition de ne pas rechercher des coupures trop rigides ni trop systématiques, et d'être attentif à la coexistence des formes diverses des sociabilités anciennes et nouvelles, une approche typologique laissant leur place aux évolutions diachroniques et ménageant les corrélations entre les pratiques et les discours, avait également toute sa pertinence, bien qu'elle n'ait pas été retenue par la plupart des candidat(e)s. Les sociabilités exclusives forment un premier type, elles sont avant tout d'origine religieuse : du Moyen Age à nos jours perdure la clôture monastique absolue, en vigueur dans les ordres contemplatifs. Elle n'est pas tant fondée sur une représentation ou un discours idéologique de la féminité que sur l'idéal du *contemptus mundi* qui établit la vie à l'intérieur de la clôture sur le refus des « maximes du monde » et pour cette raison refuse le mélange des sexes tout en leur recommandant la retraite comme le chemin le plus sûr vers la sainteté. Il faut noter cependant que la séparation n'a pas toujours été absolue ni nécessairement, dans ce cas, au profit de la domination masculine : l'ordre de Fontevrault fondé par Robert d'Arbrissel, associe deux communautés masculine et féminine distinctes par leurs bâtiments mais placées sous l'unique autorité d'une abbesse. De nature religieuse également, la sociabilité exclusivement féminine des béniguiages de l'Europe rhéno-flamande à la fin du Moyen Age, ou celle, plus tardive et articulée sur la notion d'érémitisme, des

« béates » de la Réforme catholique, les associations de filles pieuses autour d'une ou plusieurs dévotes pour des exercices spirituels qui aboutirent parfois à la constitution d'ordres nouveaux, ou encore les confréries paroissiales du rosaire qui regroupaient les femmes tandis que les hommes se rassemblaient dans celles du saint sacrement. De la même manière, les pensionnats pour jeunes filles sont nés sous l'aile de l'Eglise. L'Etat en a pris ensuite le relais, qu'il soit monarchique (Saint-Cyr en France, l'Institut Smolny en Russie) ou républicain (les lycées de fille établis par Camille Sée). Ils ont été le foyer d'un rêve et d'une illusion, celui d'un « monde à l'usage des demoiselles » (Paule Constant), où les hommes n'avaient pas de place, et que l'on prolongeait, une fois mariée, par les échanges épistolaires. Sociabilité exclusive également des associations et mouvements de jeunesse laïcs, à partir du XX<sup>e</sup> siècle, enfants chérirs des Eglises comme des régimes totalitaires fascistes ou communistes, ou encore des ligues féminines à mi-chemin entre politique et action sociale. Quelle que soit leur nature, ces mouvements sont porteurs d'un idéal féminin, qui peu ou prou, dans sa version religieuse comme dans son expression laïcisée, va dans le même sens : préparer de futures mères dévouées à leur famille comme à la société, l'action sociale apparaissant comme une prolongation de la fonction maternelle d'assistance et de consolation. Mais ils sont aussi l'exutoire d'un désir d'autonomie dans les limites d'une contrainte plus ou moins acceptée. Il en va différemment des espaces clos dominés par une contrainte non choisie, dans lesquels la séparation des sexes n'obéit plus qu'à des critères d'efficacité et qui se sont développés avec la modernité dans une Europe qui avant le XIX<sup>e</sup> siècle leur avait fait une place limitée : les prisons ou les usines-pensionnats.

Les sociabilités de la cohabitation formeraient un deuxième type. Elles sont probablement dominantes et concernent le plus grand nombre de femmes à travers l'espace comme au fil du temps. Il s'agirait ici d'aborder les sociabilités des femmes au sein de la famille et de la communauté d'habitants traditionnelle, fondées sur la répartition sexuée des tâches domestiques comme des travaux économiques. Selon les fonctions qui leur incombent, les mêmes femmes passent d'une relative autonomie vis à vis des hommes voire d'une certaine autorité dans la sphère domestique (l'accouchement, la préparation du trousseau, la préparation de la nourriture) mais aussi dans certains espaces de la sphère publique (le lavoir par exemple), à un rapport de domination par les hommes également dans les deux sphères domestique (pensons au repas paysan où la

mère attendait debout que son mari ait fini, pour manger à son tour) et publique (l'atelier puis l'usine, la boutique et les champs). Dans les sociétés traditionnelles, ces sociabilités de la cohabitation mettent également en œuvre un idéal féminin de la soumission et de l'obéissance, mais aussi de la « femme forte » des Ecritures, vrai pilier du foyer et supplétive du mari, sans laquelle la famille n'est plus un espace ni un lieu de sociabilité. A celles qui désirent échapper à ces sociabilités sous contrôle plus ou moins direct des hommes, il n'est pas d'autre issue légitime que la fuite du monde, effective par l'entrée en religion, ou symbolique par l'entrée en dévotion. Il n'en reste pas moins que les femmes y assurent une fonction de transmission orale des savoirs et, comme l'écrivait Robert Muchembled « d'interrelation » par le langage, en particulier sur le marché, espace privilégié à cet égard. Il peut s'agir de savoirs attachés à des pouvoirs particuliers, assurant une place reconnue quoique marginale à celle qui l'assume dans la société villageoise : la sorcière ; en tant de crise ou de mutation culturelle, elle est la première immolée sur les bûchers de l'Inquisition ou des tribunaux royaux. Le partage sexué des tâches fonde également la sociabilité du bordel, l'une des plus durables et des plus générales en Europe, de la maison de bains médiévale à l'*Eros Center* contemporain.

La modernité se caractériserait enfin par une fusion progressive mais partielle des sociabilités féminines et des sociabilités masculines dans la mixité, devenue véritable combat au cours du second XX<sup>e</sup> siècle. Cependant, pour tous les peuples de l'Europe, l'histoire de la mixité a commencé bien auparavant, en particulier à la faveur des temps de rupture du quotidien : la fête, le pèlerinage, la révolte dans lesquelles les femmes peuvent jouer un rôle central. Et le « peuple » n'est pas ici le seul concerné : dans toutes les cours principales, la beauté d'une fête se mesure au nombre de femmes qui y participent, à la splendeur de leur robe et à l'éclat de leurs parures. Par ailleurs, les femmes sont également au

œur de la sociabilité mixte des salons, née dans l'Italie de la Renaissance et parvenue à son apogée aux siècles des Lumières, à l'« âge de la conversation » (Craveri) et des « Sigisbées » romains. L'évolution vers la mixité des sociabilités commence avec la reconsideration sur le plan théorique de la différence entre les hommes et les femmes. On peut en rechercher les prémisses dès le Moyen Age avec Christine de Pisan et suivre les étapes de ce long combat passant par Marie de Gournay ou Poulain de la Barre et conduisant à Simone de Beauvoir. La réflexion aboutit à la réévaluation du naturel et du culturel dans la construction de cette différence et débouche ainsi sur l'élaboration de la notion de *Gender* aux Etats-Unis dans les années 1970 : la division inégalitaire des rôles sociaux qui fonde la notion même de « sociabilité féminine » est une construction idéologique et culturelle, légitimant la domination masculine. La reconsideration des rapports sociaux entre les sexes passe par des combats pour la mixité, illustré par des figures célèbres (Olympe de Gouges ou Théroigne de Méricourt, Flora Tristan, Miss Pankhurst, Rosa Luxemburg, etc...) : revendication du droit de vote et la participation des femmes à la vie politique, pour la mixité dans l'enseignement, pour l'accès à tous les emplois et l'égalité des rémunérations. Combat porté par des organisations telles que le Mouvement pour la Libération des Femmes, qui ne résume pas cependant la diversité des féminismes. Par ailleurs la mixité n'abolit entièrement pas la sociabilité de l'entre-soi féminin même si les formes qu'elle prend, ne sont pas exclusivement féminines (institut de beauté, clubs de gymnastique, etc...).

On pouvait ainsi conclure sur l'étroite imbrication diachronique des différents types de sociabilité féminines, tributaire de l'intériorisation différentielle des représentations et des discours sur le fonctionnement de la société, et de l'évolution des rapports sociaux eux-mêmes.

*Bernard Hours*

## HISTOIRE DE L'ART EUROPÉEN

Sujet : L'artiste et l'atelier.

La difficulté du sujet de dissertation d'histoire de l'art tenait principalement à l'apparente simplicité de son énoncé. L'association de ces deux termes (artiste, atelier) pouvait laisser croire à une redondance inutile ou à une intensification de la proposition, encourageant le candidat à traiter, avant tout, du statut de l'artiste. Cette

lecture immédiate et, en partie, naïve, du sujet ne permettait pourtant pas de répondre avec toute la pertinence attendue. De très nombreuses copies se sont ainsi perdues dans des considérations générales (et, souvent, historiquement fausses) sur la condition de l'artiste. Fortement marqués par l'histoire sociale de

l'art, les candidats ont cherché à montrer comment l'artiste moderne a gagné peu à peu son indépendance face aux institutions politiques, sociales ou religieuses et s'est extrait de sa simple condition d'artisan en abandonnant le travail au sein d'un atelier. L'argument sans cesse répété de l'« invention du tube de couleur en 1840 », qui a permis aux peintres impressionnistes de délaisser leur atelier pour enfin se rapprocher de la nature, incarnait parfaitement les limites de ce type d'approche positiviste. Le véritable artiste, l'artiste de génie, suivant on ne sait quelle vérité historique ou technique, était celui qui réussissait à se libérer des contraintes matérielles de son métier. Voir l'atelier comme un frein à l'inspiration et à la reconnaissance d'un statut véritable d'artiste, donnait à la démonstration historique un aspect nécessairement schématique. L'organisation collective et industrielle du travail mise en place par des artistes contemporains tels Jeff Koons ou Sol Le Witt atteste aujourd'hui que l'utilisation d'un atelier ne contredit pas l'émergence d'une personnalité artistique. Les grands ateliers de la Renaissance, comme ceux de Titien ou Raphaël, ont apporté également la preuve que le génie reconnu d'un artiste reposait sur sa capacité à faire travailler des élèves en son nom.

Afin d'éviter ces lectures trop systématiques (« l'atelier disparaît au fur et à mesure des siècles et laisse place à la liberté créatrice »), le candidat devait définir préalablement la notion d'atelier tant par ses fonctions historiques que par l'utilisation critique qui en a été faite par l'histoire de l'art. Interroger la polysémie du terme permettait de mieux dégager sa valeur heuristique. L'atelier est tout à la fois un lieu particulier où se réalise le travail artistique et une notion. Pièce, plus ou moins grande, annexée ou non à l'habitation du peintre ou espace aménagé sur le lieu d'une commande (église, temple, palais...), l'atelier se décline sous des formes très variées au cours des siècles. La description des différents aspects que l'atelier a pu prendre permettait de montrer la permanence d'une pratique artistique malgré ses inévitables adaptations historiques. L'analyse de ces ateliers, qu'il s'agisse de ceux des sculpteurs antiques ou de Rubens, a été l'occasion de mieux comprendre le lien étroit qui unit l'artiste et ses assistants, l'original et la copie.

Mais l'atelier est également une notion esthétique. Les historiens de l'art s'en sont, par exemple, servis pour définir le style d'un peintre (l'atelier de Rembrandt), d'une production nationale ou régionale (atelier

bourguignon,...). André Chastel, notamment, parle de l'Italie comme d'un « grand atelier ». La reconnaissance de cette double valeur, pratique et théorique, aurait permis de déjouer les pièges d'une lecture « romantique » et, souvent, trop évolutionniste. Si le choix exclusif d'un artiste (Canova, Rembrandt...) ou d'une période (Antiquité) s'est avéré périlleux, la Renaissance italienne, pourtant souvent délaissée par les candidats, offrait, sans doute, un point de départ idéal pour cette réflexion. On pouvait ainsi décrire non seulement les organisations des ateliers (le problème des ateliers familiaux méritait une attention toute particulière) mais aussi expliquer comment cette notion s'est peu à peu imposée dans l'imaginaire collectif. Ce point essentiel dévoilait le paradoxe suggéré par l'intitulé de la dissertation : c'est en représentant le lieu « artisanal » du métier que l'artiste moderne a affirmé la dimension libérale de son activité. Saint Luc peignant la Vierge, par exemple, a été, pour de nombreux peintres classiques, le moyen de célébrer, dans le cadre traditionnel d'un atelier, la spiritualité de l'art. Les peintres contemporains comme Francis Bacon ou Hans Hartung en sont passés de la même manière par une « mise en scène » de leur atelier pour imposer une image (pas forcément véridique) de leur œuvre (une digression sur la transformation de certains de ces ateliers en musées était utile). Les visites d'atelier par les grands de ce monde, largement représentées dans l'iconographie européenne moderne, pouvaient également servir à souligner cette nature symbolique de l'atelier. Le rejet déclaré de la pratique d'atelier chez certains artistes comme Michel-Ange ne doit pas masquer le rôle que peut jouer le discours dans la perception de l'art. Si Michel-Ange se dit un peintre solitaire, ce n'est que pour servir un « mythe » qui s'accorde à ses propres positions esthétiques (la *terribilità*, notamment). La Sixtine ne s'est évidemment pas peinte seule !

Le « et » placé entre artiste et atelier ne devait pas être compris comme exclusif mais au contraire comme un pivot permettant de retourner les faces d'une même pièce. Le tableau de Courbet, souvent utilisé par les candidats, *L'Atelier du peintre*, joue parfaitement sur cette dimension théorique en ne figurant pas l'atelier comme un lieu anecdotique de l'activité manuelle du peintre mais, au contraire, comme une allégorie de la création.

*Guillaume Cassegrain*

## HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISES

## Sujet : Pouvoir central, pouvoir local (XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle).

La réforme du concours d'entrée à l'INP en 2007 a mis au programme de 2008 une épreuve portant sur l'histoire des institutions et de l'administration françaises, sans limitation chronologique. Même si peu de candidats ont choisi cette épreuve (40), les résultats restent intéressants à souligner : 15 copies ont une note supérieure à la moyenne, dont 10 au-dessus de 15, et 18 une note éliminatoire. Cette répartition incite à penser qu'une telle épreuve doit être préparée avec soin et rigueur.

Pour une première occurrence, le sujet proposé aux candidats n'avait rien de singulier. Il privilégiait le temps long et les enjeux plutôt que le détail des institutions. En effet, la question des rapports entre le pouvoir central et local du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle traverse la période chronologique et se situe au cœur d'un certain nombre de débats et de réformes jusqu'à nos jours. La difficulté résidait dans le souci d'équilibrer les différentes parties pour couvrir la période proposée et trop de candidats ont préféré présenter les régimes ou les lois successifs au détriment de la réflexion.

Le sujet appelait également des précisions sur la nature des pouvoirs, leur légitimité et le ressort sur lequel ils s'exerçaient. Le mode de relation entre les deux échelons faisait partie intégrante de l'analyse, entre une opposition trop souvent caricaturée dans les copies et une alliance objective, voire une convergence d'intérêts. En intégrant ces éléments méthodiques, le candidat devait mettre en évidence une problématique générale que certains ont parfaitement exposée en rapprochant par exemple « l'unité et l'indivisibilité » de la République cité dans la Constitution de 1946 et l'organisation « décentralisée » du pays, votée en 2003.

Sur un mode chronologique, une première période pouvait correspondre à l'Ancien Régime, une seconde période à la période révolutionnaire et à une large part du XIX<sup>e</sup> siècle pour se terminer par une analyse des phénomènes plus contemporains liés à la question de la décentralisation. La maîtrise des concepts et des problématiques attendue par le jury ne permettait pas de limiter l'étude à l'histoire des institutions de chacun des deux niveaux.

Si l'on reprend chacune de ces parties, il est patent de constater que les candidats ont plus largement traité des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles que des événements pourtant essentiels des années 1830/1860. L'ouvrage de Pierre Deyon *L'Etat face au pouvoir local*, Paris, 1996, préfacé par Emmanuel Le Roy Ladurie, a été rarement cité. Il

présentait pourtant un tableau assez complet et chronologiquement équilibré de la situation.

Dans certaines copies le tableau des institutions centrales et locales de la France d'Ancien Régime a été hypertrophié au point de déséquilibrer fortement le résultat. La riche bibliographie sur le sujet a été rarement citée et pourtant nombre de publications auraient pu l'être à commencer par l'ouvrage de Bernard Barbiche, les travaux de François Bluche, ceux d'Yves-Marie Bercé et de Roland Mousnier ou les *Histoire de la France* rurale et urbaine pour se limiter à des références de base... Les grandes monographies provinciales ou les travaux sur le droit local fournissaient de bon exemples de la complexité des rapports entre un pouvoir local partagé entre communes et seigneurs, officiers et commissaires, et un pouvoir royal de plus en plus présent par des interventions fortes dès 1683. L'expression parfois violente de particularismes locaux ou de besoins spécifiques aurait pu être plus souvent présentée comme une manifestation politique d'une forme de revendication (Fronde, révoltes populaires etc.). L'invocation des théoriciens et jurisconsultes comme Jean Bodin ou Cardin Le Bret a permis à certains candidats d'élargir leur propos institutionnel.

L'échelon des ressorts des Parlements a été souvent bien analysé mais la situation des états généraux ou provinciaux n'a pas toujours eu une place suffisante en début d'analyse. Les réformes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et les mémoires des esprits éclairés fournissaient une bonne transition pour aborder la partie suivante en mettant en évidence les volontés parfois antagonistes de retour aux assemblées de notables puis aux états généraux.

Les profonds bouleversements institutionnels induits par la Révolution étaient au cœur du sujet, tant par leur ampleur que par leur pérennité, des nouveaux ressorts territoriaux à l'abolition des « priviléges » de tous ordres. La création des départements entre la fin de 1789 et mars 1790 devait donner lieu à une analyse historique fine. La plupart des candidats ont commis de réelles erreurs en attribuant à Napoléon la mise en place de la nouvelle organisation territoriale, concomitante à la création des préfets. Outre le nouveau mode de fonctionnement des communes, il était nécessaire de mettre en évidence la contradiction qui a prévalu entre une volonté de « démocratie locale » voire de décentralisation et la centralisation jacobine liée notamment au contexte de guerre. La fête de la Fédération en juillet 1790 aurait pu

servir de symbole à cette unanimité passagère de la Nation.

Les relations entre pouvoir central et local au XIXe siècle ont connu des fortunes diverses au gré des changements de régime politiques. La mise en place des préfets par le Consulat, leur rôle local et le pouvoir de nomination à la tête des communes ont été généralement bien décrits. L'activité législative de la Monarchie de Juillet n'a pas été souvent bien analysée dans son contenu et ses limites. Au-delà d'une liste de lois ou de réformes, il semblait important de montrer la naissance d'une volonté d'autonomie relative des échelons locaux et une centralisation renforcée dans les relations avec les différents départements ministériels et leurs services déconcentrés.

Une présentation de idées de Tocqueville ou de Guizot sur cette question aurait enrichi l'argumentation et permis de montrer que diverses formes de réflexion politique sont à l'œuvre en dehors de la capitale. Il n'est qu'à citer sur le plan culturel le foisonnement de sociétés savantes qui sont plus ou moins fédérées par le Comité des travaux historiques créé en 1834. Le réseau de correspondants et les publications « régionalistes » participent aussi à la réflexion.

Le terme de « décentralisation » fait quand même son apparition sous le Second Empire avec le Manifeste de Nancy en 1867, assez peu connu des candidats. Ce programme appelait de ses vœux une réforme des institutions locales que la guerre suspend et qui se concrétise partiellement avec la loi du 10 août 1871 : un équilibre s'instaure entre le conseil général, sa commission départementale et le préfet. Les compétences locales sont étendues sous la tutelle du représentant de l'Etat. L'échelon communal demeure

mieux connu des candidats notamment par la loi « municipale » du 5 avril 1884.

La troisième partie pouvait mettre en perspective la centralisation réelle des décisions au début du XXe siècle, renforcée en période de guerre, et les demandes récurrentes d'une plus grande autonomie de gestion, notamment dès les années 60. La notion de « régionalisation », qu'elle soit industrielle ou culturelle n'a que rarement fait l'objet de développements pourtant liés au sujet. Les velléités autonomistes, politiques ou plus radicales, de certaines parties du territoire de la République ont été laissées de côté par les candidats. Les travaux de la DATAR ou le livre de Jean-François Gravier *Paris et le désert français*, publié en 1947, n'ont pas souvent été rappelés ni utilisés dans la réflexion.

La grande réforme des années 1982/1983, acte I de la décentralisation, a été en général bien abordée dans les copies. Une mise en perspective des débats qui existaient dès les années 1969/1970 aurait permis de présenter le contexte de leur élaboration et le rôle spécifique du Sénat. Certains détails auraient pu être soulignés comme l'attribution d'une clause de compétence générale aux collectivités territoriales. En effet, cet élément essentiel des lois « Defferre » se retrouve au cœur d'un débat contemporain qui pouvait servir pour une conclusion. Selon ses détracteurs, le « millefeuille » territorial illustre parfaitement la question de la répartition des pouvoirs, dans un contexte européen où le changement d'échelle, de la petite entité à la grande région, est au centre des enjeux, y compris sur le plan purement politique.

*Luc Forlivesi / Bernard Hours*

## ETHNOLOGIE

Sujet : Le don anonyme.

30 candidats ont passé cette épreuve. Le sujet, « Le don anonyme », ne les a pas déconcertés. Ils avaient lu ou, du moins, entendu parler des travaux les plus récents sur le don et ils ont su utiliser leurs réflexions sur les deux grandes formes récentes de don anonyme, les dons d'organes et les dons hyper-médiatisés (dont l'exemple le plus frappant est le tsunami de décembre de 2004).

Le jury a eu le plaisir de lire plusieurs excellentes copies (7 ont été notées entre 16 et 19) et, plus généralement, de constater que les principaux débats sur le don en anthropologie étaient connus, sinon restitués avec

beaucoup de finesse. En effet, il n'y a eu aucune copie blanche et presque aucune copie indigne, contrairement à l'année précédente.

L'essentiel était bien sûr de comprendre que « le don anonyme » constitue un phénomène paradoxal si l'on s'en tient à la définition classique du don depuis Marcel Mauss : un acte apparemment spontané et désintéressé, qui se caractérise en réalité par une triple obligation de donner, de recevoir et de rendre. Le don absolument anonyme semble déroger à ces trois obligations. Si donneur et donataire ne savent rien l'un de l'autre et s'il

n'y a aucun spectateur du don, comment y aurait-il obligation de rendre (à qui ?), de recevoir (qui serait vexé si le don était refusé ?) et même de donner (sans public, qui critiquera le manque de générosité de celui qui ne donne pas ?). Plusieurs questions se posent alors. Existe-t-il des dons absolument anonymes et quels sont les degrés de l'anonymat ? Quelles sont les institutions garantes de l'anonymat et pourquoi ont-elles été mises en place ? Enfin, si le don anonyme n'est pas un don maussien, comment fonctionne-t-il et comment expliquer son succès contemporain ?

Les copies excellentes ont réussi à décrire avec beaucoup de finesse des situations de don anonyme – téléthon, associations caritatives, don de sang, de sperme ou d'organes – et à les rapporter aux concepts classiques de l'anthropologie : potlatch ou assaut de générosité et

émulation (qui passe aujourd'hui par la médiatisation et l'identification à des entités collectives), kula ou entrée dans un circuit ouvert d'échanges généralisés (qui prend une nouvelle signification avec l'anonymat comme façon de rendre un don reçu non au donateur mais à un tiers inconnu), différentes formes de la domination personnelle (charité, don d'hommage ou don de protection) auxquelles l'anonymat permet d'échapper. Elles ont également réussi à réfléchir à la fois sur des civilisations lointaines et sur les situations contemporaines, éclairant les unes par les autres et mettant ainsi en œuvre la démarche comparative caractéristique de l'anthropologie sociale.

*Florence Weber*

## SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA MATIERE

Sujet : Homme, plantes, jardins, espaces naturels.

Le sujet proposé, très vaste et très ouvert, ne conduisait pas à un traitement exhaustif de tous les aspects, encore moins à les répertorier. Plusieurs approches pouvaient être prises, toutes aussi valables et d'autant plus appréciées qu'elles se trouvaient justifiées ou explicitées dans l'introduction ou par un plan clair et suivi.

Des approches historiques pouvaient faire état de la domestication des plantes, du passage de la cueillette à la culture, des utilisations diverses : alimentaires, pharmaceutiques, ornementales des végétaux, de la création des jardins et espaces cultivés, de la prise de conscience progressive de la nécessité de préserver ressources génétiques et biodiversité dans des espaces « dits naturels ».

Une autre approche pouvait se fonder sur la plante et les peuplements cultivés ou naturels, allant de la systématique sous tous ses aspects historiques et technologiques aux communautés végétales spontanées ou artificialisées.

Toutes les questions relatives aux plantes et à leur relation avec les hommes et la société pouvaient être évoquées et commentées. De la plante préhistorique aux grandes cultures d'aujourd'hui, de l'origine des légumes à leur devenir, de l'histoire et de l'importance de la forêt tempérée à la protection des régions tropicales, des origines de l'agriculture aux techniques d'agroforesterie, à savoir tous les thèmes touchant autant à l'histoire des plantes et des hommes qu'à l'avenir des plantes, à leur protection, leur transformation. C'est aussi l'usage qui

est fait par l'homme du végétal que l'on peut rechercher : les plantes soignent tout autant qu'elles parfument, teignent ou ornent nos balcons, maisons et intérieurs. Les plantes sont partout : dans l'alimentation, la pharmacopée, l'habitat, l'industrie. Cultivée, transformée, la diversité végétale est une richesse à préserver. Comment la conserver, avec quels moyens, quelles régulations ?

A propos des plantes et de leurs usages, développons à titre d'exemple parmi bien d'autres possibles, l'utilisation pharmaceutique.

Très tôt au cours de l'évolution, les hommes, pour se soigner, utilisèrent les ressources présentes dans leur environnement naturel. Les plantes tinrent une place importante qui ne s'est jamais démentie, et il est tout à fait remarquable de constater que la plupart des plantes utilisées en thérapeutique de nos jours, ont été découvertes avant l'apparition des méthodes scientifiques d'exploration. La première ordonnance connue, au III<sup>e</sup> millénaire avant Jésus-Christ en Mésopotamie, prescrivait déjà des remèdes à base de saule pour soigner les maux de tête. Le pavot, dont on retrouve des représentations sur les bas reliefs des palais de Mésopotamie, et le suc de son fruit furent les premiers médicaments contre la douleur. Nos ancêtres connaissaient l'usage des plantes toxiques comme l'if dont ils empoisonnaient la pointe de leurs flèches pour la pêche, la chasse et la guerre.

La cueillette fut donc le premier mode d'acquisition du médicament.

Se soigner, soulager sa douleur et celle de son prochain a toujours été une des préoccupations de l'humanité, et chaque civilisation, de l'Orient à l'Occident, apporta sa contribution à cette quête. Les apothicaires préparaient eux-mêmes les extraits, selon une méthode mise au point par Dioscoride, à partir des plantes de leurs jardins. Les plantes sont dites médicinales, lorsqu'un de leurs organes possède des activités pharmacologiques pouvant conduire à des emplois thérapeutiques.

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, avant que ne s'ouvre l'ère de la chimie de synthèse, la production des médicaments fut liée à l'acquisition des matières premières pharmaceutiques d'origines minérale, animale et végétale. Parmi les ressources végétales une part importante venait des pays lointains. Aussi dès le XVIIe siècle, dans une volonté d'indépendance à l'égard des importateurs, des communautés d'apothicaires se regroupèrent, pour constituer un jardin commun, permettant la culture des plantes nécessaires à l'exercice de leur art. Les Jardins des plantes étaient nés, et le Muséum d'histoire naturelle de Paris voyait le jour en 1793 couronnant les idées naturalistes de Rousseau : Jussieu et Desfontaines furent chargés de la botanique. Les plantes allaient devenir source de chimie.

La liste des découvertes serait extrêmement longue, cependant on ne peut terminer sans revenir à la plus célèbre de toutes : l'isolement du principe actif de l'écorce de saule, la salicine, par H. Leroux, pharmacien français, en 1829. L'acide salicylique fut isolé en 1838, puis en 1853, Gerhard réalisa l'acétylation de l'acide salicylique en créant l'acide acétylsalicylique qui est notre aspirine. L'allemand F. Hoffmann en réalisa la synthèse totale en 1897, commercialisée par la firme Bayer. Après la guerre de 1914-1918, au titre des réparations de guerre, l'aspirine tomba dans le domaine public. Elle est actuellement un des médicaments les plus utilisés, contre la douleur, comme anti-inflammatoire et récemment comme anticoagulant du sang.

Depuis que l'homme est homme, on oserait presque dire, avant que l'homme soit homme, les jardins existent.

Pour ne citer que lui, le jardin d'Eden qui, après tout, est le lieu dans lequel l'homme est né, préexistant à l'invention d'Adam et Eve. On parle des jardins de Sémiramis, des fameux jardins suspendus de Babylone. Un jardin égyptien pharaonique a laissé des traces. C'est celui qu'avait dessiné le pharaon Touthmôsis III dans l'enceinte même du temple de Karnak. Plus près de nous

encore, on connaît dans la littérature, les splendeurs des jardins des mécènes de Tivoli, contemporains de l'empereur Néron. Ces jardins étaient considérés, au point de vue du goût, comme ce que l'on pouvait imaginer de plus grand, de plus beau, de plus noble. Ce qui fait que l'empereur Néron, jaloux, s'en était fait dessiner de plus beaux encore. Ils ornaient la Domus Aurea. Les jardins des monastères de nos grands XIIe, XIIIe et XIVe siècles étaient le lieu de séjour privilégié de la Vierge. Plus près encore, les jardins de Versailles, Schönbrunn, Charlottenburg, Nüfenburg, marquent les grands moments de l'art du jardin. On pourrait aussi longuement parler des jardins orientaux de la Chine, du Japon, de l'Inde moghole.

Partout où l'homme est homme, il se prend du besoin de redessiner, de recréer le monde. Un monde plus beau, plus pur, plus parfumé, plus coloré.

Le jardin est probablement le lieu où s'appréhendent le mieux les espoirs d'une civilisation.

L'homme peut se définir par son jardin. La destination d'un jardin change de lieu en lieu, de civilisation en civilisation.

Il y a des jardins pour cultiver les fleurs. Ce sont les nôtres. Celui de Candide de Voltaire aussi. Il y a des jardins de promenade. Ce sont les parcs. Versailles en est un bel exemple. Les jardins de Versailles ont été tracés, durant le règne de Louis XIV, sous la direction d'André Le Nôtre. Le Premier Architecte du Roi, Jules Hardouin-Mansart y apportera quelques modifications par la suite. Le décor sculpté, composé de statues, de vases et de fontaines, a été réalisé à partir de 1661 par des équipes de sculpteurs (Coysevox, Le Hongre, Desjardins ...) dirigés par Charles Le Brun, Premier Peintre du Roi, puis Jules Hardouin-Mansart. Il y a les jardins pour chasser. Dans les alentours de Naples, par exemple le château de Caserte, dont le parc fabuleux fut un lieu de chasse principalement. Il y a des jardins pour méditer. C'est le cas de la plupart des jardins japonais; jardins de monastères Zen. Il y a des jardins à contempler comme des œuvres d'art. C'est le cas des jardins de la Chine classique.

Le XIXe siècle a inventé les jardins populaires –jardins ouvriers– comme une forme d'assistance par le travail. Le XXe siècle, en réaction peut-être, a érigé le jardinage en loisir populaire masculin, activité solitaire, égocentrique, voire antisociale, comme un refus du monde extérieur. Nouvelle réaction ? Voici que la fin du siècle voit refleurir les jardins populaires, tandis qu'on n'hésite plus à s'affirmer jardinier (et non plus paysagiste...). Dans un contexte de crise de l'intégration

sociale et culturelle le jardin redevient une œuvre de bienfaisance, un antidote au repli sur soi, un territoire pédagogique, une source de santé et de bien être mais sur ce point nos amis Anglais sont en avance sur nous.

Les pratiques du jardinage changent elles aussi. La tradition exclut du territoire jardiné toutes les espèces vivantes animales et végétales échappant à la maîtrise du jardinier. Les êtres vagabonds n'y ont pas leur place. L'avènement écologique bouleverse cette vision. Dans son principe, il intéresse la nature entière et non le jardin en particulier. Cependant, le jardin est fait de nature. Oiseaux, fourmis, champignons, insectes et graines légères ne connaissent pas les frontières entre le territoire policé et l'espace sauvage. Pour eux, tout est habitable. L'apport incessant d'espèces mobiles représente une énergie considérable contre laquelle lutte le jardinier. Avec les nouvelles réglementations, limitant l'usage des produits phytosanitaires, l'armistice est en passe d'être signé.

#### Les espaces naturels

La qualité du cadre de vie, de l'environnement proche, est devenue une préoccupation importante pour une majeure partie de la population. Ainsi, le patrimoine qui peut être défini comme un bien commun collectif (naturel, architectural, urbain, paysager, culturels, artistiques, historiques...) d'un groupe ou d'une collectivité, justifie la mise en oeuvre de mécanismes de protection propres à le conserver. La protection du patrimoine et de la qualité du cadre de vie est assurée par le biais d'instruments juridiques très diversifiés. On peut distinguer la réglementation relative à la protection des sites, paysages et espaces naturels et celle relative à la préservation du cadre de vie urbain.

La conférence générale de l'Unesco a adopté le 23 novembre 1972 la convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Cette convention invite les états membres à protéger sur leur territoire les monuments et les sites reconnus d'une valeur universelle exceptionnelle. Les paysages ainsi répertoriés sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial. La Convention européenne du paysage du 19

juillet 2000 énonce l'obligation, pour les autorités publiques, d'adopter au niveau local, régional, national et international des politiques et mesures de protection, de gestion et d'aménagement des paysages européens. Elle concerne tous les paysages, extraordinaires et ordinaires, qui déterminent la qualité du cadre de vie des populations. La loi de 1976 relative à la protection de la nature stipule que la protection des espaces naturels et des paysages est d'intérêt général. La nécessité de préserver ces espaces, patrimoine commun de la Nation, est d'ailleurs reconnue dans le code de l'environnement et dans la charte de l'environnement.

La protection des sites, paysages est assurée par diverses réglementations. Certaines ont pour objet la protection d'espaces géographiques spécifiques tels que le littoral, la montagne ou les zones humides, d'autres créent différents instruments de protection applicables sur l'ensemble du territoire national.

Cet arsenal réglementaire ne dispense pas de s'interroger sur la notion même d'espace naturel, comment le définir, quels sont les risques et inconvénients versus les avantages de l'artificialisation. Des commentaires sur les forêts, espaces d'agrément seraient les bienvenus.

#### Conclusion

Volontairement des aspects du sujet proposé ont été traités par des points très précis. Il ne s'agit pas de prendre ces exemples comme des exemples privilégiés mais de montrer que sont préférentiellement attendus des éclairages précis sans exhaustivité de préférence à des généralités, souvent peu argumentées. En effet de nombreux lieux communs, liés à la perte de biodiversité, à l'intensification des cultures, jusqu'à la dissémination de pollens issus de plantes génétiquement modifiées ont été avancés dans les devoirs sans discussion solidement établie permettant de justifier les dires de l'auteur. L'analyse des arguments avancés, leur mise en perspective et la synthèse des idées émises sont des qualités attendues d'une copie de concours de ce niveau.

*Yvette Dattée*

#### Note établie à partir d'un dossier à caractère culturel (concours internes)

Sujet : Mieux voir, mieux comprendre.  
(documents reproduits pages 13 à 16 de ce rapport)

Les candidats aux concours internes, de manière générale, ont été plus nombreux cette année (57) que les années précédentes. Il faut certainement voir là les effets de la modification des conditions d'accès à ces concours. Les notes se sont « étalées » de 5 à 16, situant ainsi la moyenne de l'épreuve à 8,42. 26 copies ont une note au dessous de la moyenne et 12 sont notées entre 10 et 11.

Par ailleurs, la nature de l'épreuve a été modifiée cette année sur plusieurs points : le coefficient passe de 2 à 3, de façon similaire à celui de la dissertation du concours externe ; la durée de l'épreuve a été portée de 4 à 5 heures ; l'énoncé a été précisé. De « *une épreuve sur dossier permettant de valoriser l'expérience professionnelle du candidat* », l'on est arrivé cette année à « *une note établie à partir d'un dossier à caractère culturel permettant de vérifier l'aptitude des candidats à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances et qualifications requises* ». Nous ne saurions que trop inciter les candidats à bien mesurer les implications de cette nouvelle formulation.

Le jury, sous l'intitulé « *Mieux voir, mieux comprendre* », proposait aux candidats sept documents de nature différente permettant d'envisager une large palette de questions qui se posent aux professionnels de la culture dans l'exercice de leur métier : comment toucher le public, quels publics et pourquoi ?

Plusieurs réalisations, dans des domaines volontairement très différents, étaient proposées à la sagacité et au jugement critique des candidats : deux reconstitutions, une plaquette explicative des Archives départementales, une signalétique urbaine. Deux documents permettaient de s'interroger sur la muséographie des œuvres picturales : un texte critique insistant sur la présence de l'œuvre, les pictogrammes d'un film montrant un peintre du 20<sup>ème</sup> siècle au travail. Enfin, un texte officiel présentait les principes ayant présidé à la création des Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, dans le cadre de l'attribution du label « *Ville et pays d'art et d'histoire* ».

L'ensemble permettait de construire une réflexion personnelle, appuyée sur l'expérience professionnelle des candidats. Le jury attendait que la question centrale soit posée en toute clarté : quel rôle peuvent jouer, et doivent jouer, les professionnels de la culture dans la pédagogie du regard ? Comment former le public à voir ce qu'il a sous les yeux ? Il attendait également une discussion précise des différents documents, qui mette en évidence les partis pris par les quatre réalisations

proposées, en termes d'objectifs et de moyens, qui prolonge la réflexion sur les œuvres picturales et les conditions de leur réception, et qui s'interroge sur la fonction du professionnel de la culture et du patrimoine dans la cité. Toutes les prises de position, du moment qu'elles étaient étayées par une argumentation minimale, étaient possibles.

Seul un petit nombre de copies –les meilleures– a compris que le lien entre les deux termes du sujet n'était pas fixé : il ne s'agissait pas seulement de « mieux voir pour mieux comprendre » mais aussi de « mieux comprendre pour mieux voir ». Autrement dit, l'objectif des politiques culturelles n'est pas seulement d'accroître les connaissances du ou des publics, mais aussi de lui permettre d'apprécier pleinement ce qu'il voit, d'améliorer sa perception en lui donnant des clés d'interprétation.

Le jury a sanctionné les copies vides, mal construites, et celles qui témoignaient d'une incompréhension des documents proposés. Il a eu le plaisir de lire une petite dizaine de copies qui témoignaient d'une vraie conviction professionnelle. Il regrette l'absence de sens critique de la majorité des candidats, qui semblent ne pas disposer des connaissances historiques et sociologiques leur permettant de s'interroger sur leur mission –aider différents publics à apprécier le passé dans le présent– et sur les moyens de la remplir. Evidemment le jury a été conscient, et en a tenu compte, qu'il s'agissait des concours internes et qu'ils étaient préparés dans des conditions souvent difficiles.

De façon plus générale ce qui frappe c'est l'absence de plan ou, pour le moins, la présence d'un plan convenu, impersonnel. Pourtant c'est lui qui dénote, qui démontre même, le cheminement et la cohérence de la réflexion. Par ailleurs, l'orthographe et le français sont, nous semble-t-il, moins malmenés que dans la dissertation des concours externes. Il convient malgré tout que les candidats restent vigilants dans ces domaines. Enfin, une évidence qu'il faut bien garder à l'esprit : la quantité n'a jamais fait pas la qualité. « L'étalage » de connaissances n'ayant pas de lien avec le sujet est, bien entendu, totalement contre-productif. Enfin, s'agissant de candidats internes, c'est-à-dire ayant déjà « un pied dans la place », l'évocation de l'expérience professionnelle, quand elle est liée au sujet, est intéressante lorsqu'elle est l'illustration d'un principe plus large.

*Jean-Paul Jacob / Florence Weber*

# **Sujets de l'épreuve orale d'entretien**

## Première épreuve orale des concours externes et internes

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury organisé en deux parties (durée : 1 heure ; préparation : 1 heure)

Dans un premier temps, l'entretien se déroule à partir d'un dossier proposé par le jury se rapportant à l'option choisie par le candidat pour la deuxième épreuve d'admissibilité. Le dossier comporte au moins quatre documents (images, textes, graphiques...).<sup>1</sup>

Dans un second temps,

*Pour les candidats aux concours externes*, l'entretien doit permettre d'apprécier les motivations et les aptitudes du candidat par rapport à la ou les spécialité(s) présentée(s). Le jury apprécie également ses aptitudes au management.

*Pour les candidats aux concours internes*, l'entretien doit permettre d'apprécier les motivations et les aptitudes du candidat par rapport à la ou les spécialité(s) présentée(s). L'entretien doit également permettre d'apprécier la compréhension par le candidat des enjeux liés aux fonctions d'encadrement et de gestion d'un service

Cette épreuve est notée sur 10 pour la première partie et sur 10 pour la seconde partie.

### Liste des dossiers proposés

#### Option 1 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique

- Les plus anciennes présences humaines en Europe
- Les hommes du Tardiglaciaire : des témoins de profonds changements climatiques

#### Option 2 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et âges des métaux

- Les élites au Néolithique et à la Protohistoire : représentations et dotations personnelles

#### Option 3 : Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

- Habiter en ville
- Les enceintes urbaines
- Bâtiments et structures de stockage agricole

#### Option 4 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au V<sup>e</sup> siècle après J.-C.

- Le traitement de la perspective
- Autour de l'autel : images, monuments et rites

#### Option 5 : Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du V<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup> siècle

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les arts textiles</li> <li>- Architecture civile : historiographie et histoire</li> <li>- L'art ottonien</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les arts précieux au temps des Mérovingiens</li> <li>- Châteaux, pouvoir, territoire</li> <li>- La musique</li> </ul> |
|--|--|

#### Option 6 : Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Art et sciences</li> <li>- Animaux</li> <li>- Ateliers et manufactures</li> <li>- Egyptomanie</li> <li>- Paysage fantastique et paysage naturel</li> <li>- Fantastique</li> <li>- Faste et apparat</li> <li>- Galerie</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Mort</li> <li>- Le bois</li> <li>- Le métal</li> <li>- Le temps</li> <li>- Orient – Occident</li> <li>- Perspective</li> <li>- Reflets</li> <li>- Violence</li> </ul> |
|---|---|

1. Pour les candidats qui concourent dans la spécialité Archives, l'option porte sur « Documents d'archives de l'époque contemporaine (de 1789 à nos jours) ».

**Option 7 : Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1914**

- |  |  |
|--|--|
| - Le négoce<br>- Hygiène<br>- Le repos<br>- L'égyptomanie<br>- L'allégorie<br>- Le deuil | - Les Mythologies<br>- Le Moyen Age revisité<br>- Transports<br>- Portraits de groupe<br>- Héros<br>- Parcs et jardins |
|--|--|

**Option 8 : Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de 1905 à nos jours**

- |   |  |
|---|--|
| - Mélancolie<br>- Anthropomorphisme<br>- Cabanes<br>- Culture populaire | - Eros<br>- Kitsch<br>- L'image et les mots<br>- Peinture et politique |
|---|--|

**Option 9 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique**

- Le mobilier funéraire au Moyen Empire
- Le règne de Ramsès II

**Option 10 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique**

- Grands travaux assyriens : Ninive
- Ziggurats
- Palais
- Les relations interculturelles au III<sup>e</sup> millénaire avant Jésus-Christ
- « Tombes exceptionnelles »

**Option 11 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours**

- Le verre dans le monde islamique

**Option 12 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours**

- Arts du Kashmîr
- Visages de la dévotion

**Option 13 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême- Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours**

- Représentations cosmiques et évocations du monde de la nature
- Images de la dévotion
- Images de la méditation

**Option 14 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours**

- Arts africains et pratiques religieuses

**Option 15 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours**

- L'ethno-architecture en Nouvelle-Guinée : entre esthétique et fonctionnalité

**Option 16 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours**

- Un art proche en apparence
- Des arts monumentaux

**Option 17 : Ethnologie européenne**

- |  |  |
|--|--|
| - A l'usine<br>- Les animaux sauvages<br>- Jeunes filles<br>- Les hommes de la mer | - Soigner<br>- Tous sportifs !<br>- Vêtement et identité |
|--|--|

### Option 18 : Patrimoine industriel et innovations scientifiques et techniques

- Microscopes et microscopie XVII<sup>e</sup> siècle - XX<sup>e</sup> siècle
- Le papier
- L'énergie électrique

### Option 20 : Patrimoine naturel

- Les épidémies chez l'homme
- Les espèces invasives

### Option 21: Documents d'archives de l'époque contemporaine (de 1789 à nos jours)

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Histoire personnelle et familiale</li><li>- Archives scientifiques</li><li>- Archives et « devoir de mémoire »</li><li>- Archives d'une vie</li><li>- « Surveiller et punir »</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Archives en ligne</li><li>- Archives du patrimoine bâti</li><li>- Archives et hommes politiques</li><li>- Archives et Education nationale</li></ul> |
|---|---|

### Option 22 : Histoire des institutions françaises

- Les étrangers

\*\*\*\*\*

Ci-après les documents iconographiques de cette épreuve reproduits dans l'édition du « rapport du jury 2008 » consultable au centre de documentation de l'Institut national du patrimoine

### Option 1 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique

#### LES PLUS ANCIENNES PRESENCES HUMAINES EN EUROPE

- Document 1 : Le gisement de Dmanissi (Géorgie)
- Document 2 : Le gisement d'Atapuerca (Espagne)
- Document 3 : Les gisements du Paléolithique le plus ancien de Haute-Loire
- Document 4 : Les plus anciens gisements Paléolithiques d'Europe

### Option 2 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et âges des métaux

#### DOSSIER : LES ELITES AU NEOLITHIQUE ET A LA PROTOHISTOIRE : REPRESENTATIONS ET DOTATIONS PERSONNELLES

- Document 1 : Haches, anneau et pendentifs en jadéite et callaïs de monuments funéraires de la région de Carnac (Morbihan)
- Document 2 : Statue menhir de Granisse, Lacaune (Tarn). Hauteur 1, 35m
- Document 3 : Une des neuf cuirasses du dépôt de Marmesse (Haute-Marne)
- Document 4 : Mobilier d'une sépulture d'Ensérune (Hérault)
- Document 5 : Plan de la tombe de Vix (Côte d'Or)

### Option 3 : Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

#### DOSSIER : HABITER EN VILLE

- Document 1 : Plan du quartier du forum d'Augstoritum (Limoges). Plan axonométrique restitué de la domus des Nones de Mars, vers 30-40
- Document 2 : Vignette de la *Notitia dignitatum* représentant la ville de garnison des *Milites Latavienses : Olitio* (sans doute Besançon)
- Document 3 : Grégoire de Tours, *Historia Francorum* (extraits)
- Document 4 : Grande maison du XII<sup>e</sup> siècle de Tournus
- Restitution schématique de l'état du XIII<sup>e</sup> siècle d'une maison de Tournus
- Document 5 : Plan du quartier des Tuilleries à Paris, au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Plan de la parcelle n° 3, du XV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle

**Option 4 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au V<sup>e</sup> siècle après J.-C.**

DOSSIER : LE TRAITEMENT DE LA PERSPECTIVE

- Document 1 : Fragment de cratère en calice à figures rouges  
Document 2 : Peinture macédonienne  
Document 3 : Fresque de Boscoreale  
Document 4 : Relief du Palais des Conservateurs  
Document 5 : Mosaïque dite de la Petite Chasse

**Option 5 : Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du V<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup> siècle**

DOSSIER : LES ARTS TEXTILES

- Document 1 : Suaire de saint Austremoine  
Document 2 : La « Tapisserie » de la Création  
Document 3 : Fragment du « manteau de la Vierge » de Thuir (Pyrénées orientales)  
Document 4 : Broderie de Bayeux  
Document 5 : Pourpoint de Charles de Blois  
Document 6 : Tapisserie des Cerfs ailés

**Option 6 : Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle**

DOSSIER : ART ET SCIENCES

- Document 1 : Jean Antoine Houdon, *Ecorché*  
Document 2 : Alexandre Fortier et Michel Stollenwerk, *Pendule astronomique*  
Document 3 : Nicolas Robert, *Psittacus maximus alter Alder [ovandij]*  
Document 4 : Léonard de Vinci, *Coeurs*  
Document 5 : Joseph Wright of Derby, *Expérience sur un oiseau dans une pompe à air*

**Option 7 : Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1914**

DOSSIER : LE NEGOCE

- Document 1 : J.-P. Cluysenaar, *Galeries royales Saint-Hubert à Bruxelles*  
Document 2 : Edgar Degas, *Intérieur d'un bureau d'acheteurs de coton à la Nouvelle-Orléans*  
Document 3 : Claude Monet, *Les Déchargeurs de charbon*  
Document 4 : D. H. Burnham, *Annexe du magasin Marshall Field and Co.*, Chicago (Etats-Unis)  
Document 5 : Henri Lemoine, *Les Halles de Paris*

**Option 8 : Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de 1905 à nos jours**

DOSSIER : MELANCOLIE

- Document 1 : Mario Sironi, *Solitude*  
Document 2 : Alberto Giacometti, *Le Cube*  
Document 3 : Edward Hopper, *New York Movie*  
Document 4 : Zoran Music, *Le fauteuil gris*  
Document 5 : Ron Mueck, *Gros homme*

**Option 9 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique**

DOSSIER : LE MOBILIER FUNERAIRE AU MOYEN EMPIRE

- Document 1 : Intérieur du cercueil extérieur de Sopi, Louvre  
Document 2 : Détail d'un cercueil provenant de la nécropole d'Assiout  
Document 3 : Eléments du mobilier funéraire de Nakhti, Louvre  
Document 4 : Modèle, musée du Caire

## Option 10 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique

DOSSIER : GRANDS TRAVAUX ASSYRIENS : NINIVE

- Document 1 : Remparts en pierre (restaurés)
- Document 2 : Plan du palais sud-ouest
- Document 3 : Orthostate du palais d'Assurbanipal
- Document 4 : Plan général de Ninive, époque néo-assyrienne
- Document 5 : Orthostate du palais de Sennachérib

## Option 11 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours

DOSSIER : LE VERRE DANS LE MONDE ISLAMIQUE

- Document 1 : Objets issus des fouilles de Raqqa en 1952, site du palais du calife al-Mu'tasim (833-842)
- Document 2 : Albarelle à décor de nids d'abeille, verre soufflé et moulé, Iran, XII<sup>e</sup> siècle (haut. 8 cm; diam. 12 cm)
- Document 3 : Vitrail de la mosquée Süleymaniye, Istanbul, XVI<sup>e</sup> siècle
- Document 4 : André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, T. I, 1973 (IFAO-IFEAD)
- Document 5 : Ali Katrancı, Konya, *Sahmeran ou la Reine des sirènes*, peinture sous verre (haut. 47,5 cm; larg. 60 cm), vers 1980

## Option 12 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours

DOSSIER : ARTS DU KASHMIR

- Document 1 : Hârwan
- Document 2 : Temple de Mârtând
- Document 3 : Sugatisamdarshana-Lokeshvara, vers 1000
- Document 4 : Vishnu Caturmûrti. Verinâga (?)
- Document 5 : Fabrique de châles cachemire. Lahore, vers 1866. Gouache et or sur papier (32 x 40 cm)

## Option 13 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême- Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours

DOSSIER : REPRESENTATIONS COSMIQUES ET EVOCATIONS DU MONDE DE LA NATURE

- Document 1 : Khotan, peinture murale
- Document 2 : Pagode Simenda (Shandong)
- Document 3 : Frontispice du *Sûtra de l'Ornementation fleurie*, peinture sur papier (XIV<sup>e</sup> siècle), Corée
- Document 4 : *Les monts Huang*, peinture sur papier, début des Ming
- Document 5 : *Pins et Thuyas*, paravent (détail), peinture sur papier, Japon (XVI<sup>e</sup>-début XVII<sup>e</sup> siècles)

## Option 14 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours

DOSSIER : ARTS AFRICAINS ET PRATIQUES RELIGIEUSES

- Document 1 : crucifix
- Document 2 : Statuette en bois
- Document 3 : Féticheuses, Zada, février 1930, autochrome
- Document 4 : Temple
- Document 5 : Statue en bois

## Option 15 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours

DOSSIER : L'ETHNO-ARCHITECTURE EN NOUVELLE GUINEE : ENTRE ESTHETIQUE ET FONCTIONNALITE

- Document 1 : Maison collective (Hewa, Hautes Terres)
- Document 2 : Construction d'une maison collective (Hewa, Hautes Terres)
- Document 3 : Maison permanente (Oksapmin, Hautes Terres)
- Document 4 : Maison sur pilotis (Sumware, Basses Terres)
- Document 5 : Plaine du Sépik, Basses Terres

## Option 16 : Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours

### DOSSIER : UN ART PROCHE, EN APPARENCE

- Document 1 : Peau de bison peinte, Arkansas (Etats-Unis)  
Document 2 : Grande hache cérémonielle taïno (Aire caraïbe)  
Document 3 : Ornement en forme de guirlande en plumes de perroquet, culture Huitoto (Amazonie)  
Document 4 : Figurine avec masque, culture Totonaque (Mexique)  
Document 5 : Crâne à coiffure en fibres végétales, cultures du Désert (Sud-Ouest des Etats-Unis, Nord du Mexique)

## Option 17 : Ethnologie européenne

### DOSSIER : A L'USINE

- Document 1 : Horloge pointeuse (première moitié du XXe siècle)  
Document 2 : Jeune fille « apprenti-tôlier », Arsenal de Brest, photographie de Dominique Leroux extraite de l'ouvrage « A l'arsenal », Emmanuelle Métivier et Dominique Leroux, *Marines éditions*, Rennes, 2003  
Document 3 : Ganterie Perrin, Mens (Isère), vers 1890 (Photographie)  
Document 4 : Thibaut Madelin, « Comment Mittal met Arcelor sous pression », *Les échos*, 2007 (extrait)  
Document 5 : « Perruques » exposées lors de la Biennale du design à Saint-Etienne, 2006

## Option 18 : Patrimoine industriel et innovations scientifiques et techniques

### DOSSIER : MICROSCOPES ET MICROSCOPIE XVII<sup>e</sup> SIECLE – XX<sup>e</sup> SIECLE

- Document 1 : "La puce", planche extraite de *Micrographia* de Robert Hooke (1635-1703)  
Document 2 : Le "microscope simple" de Antoine van Leeuwenhoek (1632-1723)  
Document 3 : Microscope aquatique dessiné par John Ellis (1707-1776)  
Document 4 : Charles Nicolle, prix Nobel de physiologie et médecine en 1928  
Document 5 : Tête de fourmi observée au Microscope électronique à balayage (MEB)

## Option 20 : Patrimoine naturel

### DOSSIER : LES EPIDEMIES CHEZ L'HOMME

- Document 1 : Photographie prise à Seattle (Etats-Unis) pendant l'épidémie de « grippe espagnole », 1918  
Document 2 : Dessin humoristique  
Document 3 : Moustique du genre Aedes, hôte de l'arbovirus CHIKV (pour CHIKungunya Virus)  
Document 4 : Evolution mondiale du nombre de cas de poliomyélite entre 1988 et 2006  
Document 5 : Page d'accueil du site internet ONUSIDA (2008)

## Option 21 : Documents d'archives

### DOSSIER : HISTOIRE PERSONNELLE ET FAMILIALE

- Document 1 : Dossier de pupilles de la Nation (extrait)  
Document 2 : Fiche de renseignements  
Document 3 : Certificat de baccalauréat  
Document 4 : Site internet des Archives départementales de la Vienne, 2008 (extrait)  
Document 5 : Lettre, 2008

## Option 22 : Histoire des institutions françaises

### DOSSIER : LES ETRANGERS

- Document 1 : Lettre de naturalité, copie du XVIII<sup>e</sup> siècle (extrait)  
Document 2 : Pétition de réfugiés polonais à l'Assemblée nationale  
Document 3 : Bulletin individuel d'un réfugié, Bordeaux, 1896 (1<sup>ère</sup> page)  
Document 4 : Déclaration de résidence d'une étrangère  
Document 5 : Annonce d'une exposition de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

# Données statistiques

<b>Postes ouverts</b>
-----------------------

### Répartition des postes ouverts initialement

Spécialités	Concours externes		Concours internes		Total
	Etat/Ville de Paris	Collectivités territoriales	Etat	Collectivités territoriales	
Archéologie	2	3	1	2	8
Archives	9*	2	1	1	13
Monuments historiques et Inventaire	2	5	1	2	10
Musées	6**	5	Spécialité non ouverte	2	13
« Patrimoine scientifique, technique et naturel » (PSTN)	Spécialité non ouverte	2	Spécialité non ouverte	1	3
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>47</b>

### Répartition des postes offerts après transferts

A l'issue des épreuves d'admission, le jury n'a pas pourvu 3 postes territoriaux (2 postes PSTN, concours externe ; 1 poste Archives, concours interne) ainsi que 2 postes dans la spécialité Archives du concours externe Etat. En application des dispositions réglementaires, 2 postes territoriaux ont été transférés (1 poste PSTN externe vers la même spécialité en interne ; 1 poste archives vers la spécialité musées dans le concours interne) et 2 postes Etat ont été transférés au bénéfice des spécialités Musées et Monuments historiques et inventaire du concours externe.

Spécialités	Concours externes		Concours internes		Total
	Etat/Ville de Paris	Collectivités territoriales	Etat	Collectivités territoriales	
Archéologie	2	3	1	2	8
Archives	7*	2	1	0	10
Monuments historiques et Inventaire	3	5	1	2	11
Musées	7**	5	Spécialité non ouverte	3	15
« Patrimoine scientifique, technique et naturel » (PSTN)	Spécialité non ouverte	1	Spécialité non ouverte	2	3
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>47</b>

\*dont 1 poste pour le ministère des affaires étrangères et européennes.

\*\* dont 2 postes pour la Ville de Paris et 1 poste pour le ministère de la défense

Inscriptions
--------------

	Concours Etat / Ville de Paris et CNFPT	Concours Etat seulement	Concours CNFPT seulement	Total
Externes	773	54	130	957
Internes	65	1	28	94
TOTAL	838	55	158	1051

**NB :** 90 % des personnes se sont inscrites par téléchargement du dossier sur le site internet [www.inp.fr](http://www.inp.fr).  
Ce chiffre est en augmentation de 9 % par rapport à 2007.

#### Répartition des candidats inscrits par âge, sexe et origine géographique

		Candidats inscrits au concours externes	Candidats inscrits au concours internes	Total
Age	19	2	-	2
	20	8	-	8
	21	30	-	30
	22	67	-	67
	23	104	-	104
	24	132	-	132
	25	117	-	117
	26	99	-	99
	27	58	2	60
	28	63	2	65
	29	40	3	43
	30 à 34	118	22	140
	35 à 39	56	29	85
Sexe	40 à 44	30	17	47
	45 et +	33	19	52
Origine géographique	Hommes	251	41	292
	Femmes	706	53	759
	Région parisienne	449	31	480
	Autres régions (ou étranger)	508	63	571
	TOTAL	957	94	1051

L'âge est exprimé en années révolues au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Depuis 2006, les limites d'âge (30 ans au concours externe et 50 ans au concours interne) sont supprimées. A ce titre, 207 candidats de plus de 30 ans ont pu s'inscrire aux concours externes.

L'origine géographique est indiquée en fonction de l'adresse communiquée par le candidat sur son dossier d'inscription.

<b>Epreuves écrites</b>
-------------------------

**Candidats présents aux épreuves d'admissibilité**

	Inscrits	Présents aux 3 épreuves écrites	Taux de présence
<b>Externes</b>	957	468	49,26 %
<b>Internes</b>	94	57	60,63 %
<b>TOTAL</b>	1 051	525	49,95 %

**NB :** À partir de 2008 tous les candidats des concours externes, y compris ceux inscrits dans la spécialité Archives, participent aux épreuves écrites.

**1<sup>ère</sup> épreuve écrite : épreuve de dissertation générale (concours externes) ;  
épreuve de note à partir d'un dossier (concours internes)**

Sujet*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Histoire européenne	87	1	17	8,05
Histoire de l'art européen	234	1	17,50	8,51
Histoire des institutions et de l'administration françaises	40	1	18	8,05
Archéologie préhistorique et historique européenne	69	2	16	8,42
Ethnologie	30	6	19	12
Sciences de la nature et de la matière	20	4	16	10,47
Note (concours internes)	57	5	16	10,10

\* sujet choisi au moment de l'épreuve (sauf pour les candidats internes)

**2<sup>ème</sup> épreuve : épreuve de commentaire et d'analyse de documents (concours externes et internes)**

Options*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique	15	1	17	<b>9,43</b>
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux	13	5	17	<b>11,15</b>
Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle	20	3	16	<b>8,90</b>
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.	48	1	15	<b>7,48</b>
Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au Xve siècle	51	0,5	17,5	<b>9,50</b>
Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle	91	1	16	<b>9,69</b>
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVII <sup>e</sup> siècle à 1914	81	0,5	17	<b>7,03</b>
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de 1905 à nos jours	64	1	16	<b>7,57</b>
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique	14	5	18	<b>11,14</b>
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique	12	3	16	<b>10,70</b>
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours	4	6	16	<b>10</b>
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours	12	3	16	<b>8,70</b>
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours	3	13	16	<b>14,33</b>
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours	10	1	14	<b>7,30</b>
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours	1	18	18	<b>18</b>
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours	6	5	14	<b>10,50</b>
Ethnologie européenne	18	5	19	<b>11,50</b>
Patrimoine industriel et innovations scientifiques et techniques	20	1,5	16	<b>8,82</b>
Patrimoine et sciences physique, chimique et de l'ingénieur	2	11,5	12,5	<b>12</b>
Patrimoine naturel	16	2,5	15	<b>8,80</b>
Documents d'archives du Moyen Age et de l'époque moderne (476-1789)	26	1	16,5	<b>8,90</b>
Histoire des institutions françaises (concours internes)	9	3	15	<b>8,27</b>

**3<sup>ème</sup> épreuve écrite : épreuve de langue ancienne ou de langue vivante étrangère (concours externes et concours internes)**

Langues*	Nombre de candidats		Note sur 20		
	Nombre	Répartition	Mini	Maxi	Moyenne
Allemand	56	10,66%	0,5	18	<b>8,15</b>
Anglais	235	44,76%	0,5	18	<b>8,96</b>
Arabe	1	0,19%	16	16	<b>16</b>
Chinois	Pas de candidat présent				
Espagnol	59	11,23%	2	17,5	<b>9,49</b>
Italien	53	10,09%	1	18	<b>10,23</b>
Japonais	1	0,19%	9,5	9,5	<b>9,5</b>
Russe	5	0,95%	1	15,5	<b>7</b>
Grec ancien	13	2,47%	0,5	18	<b>8,3</b>
Hébreu ancien	2	0,38%	6	14,5	<b>10,25</b>
Latin	100	19,04%	0,5	20	<b>10,49</b>

\* option et langue choisies par les candidats au moment de l'inscription

<b>Admissibilité</b>
----------------------

Le seuil d'admissibilité retenu par le jury a été de :

- 103 points pour les concours externes Etat / Ville de Paris et Collectivités territoriales  
soit une moyenne de 12,87 sur 20 et 141 candidats admissibles
- 92,5 points pour les concours internes Etat et Collectivités territoriales  
soit une moyenne de 11,56 sur 20 et 30 candidats admissibles

En raison du phénomène de double inscription des candidats, la quasi-totalité des admissibles aux concours externes a été admissible à la fois au concours Etat et au concours territorial (à exception d'un candidat aux concours externes et 4 candidats aux concours internes).

Le nombre total de personnes autorisées à passer les épreuves orales, à l'issue des épreuves écrites, s'est établi à : 71 (externes) + 17 (internes) = 88.

**Détail les notes obtenues par les candidats déclarés admissibles**  
(les notes moyennes ne tiennent pas compte des copies notées 0).

	1 <sup>ère</sup> épreuve				2 <sup>ème</sup> épreuve		3 <sup>ème</sup> épreuve	
	<i>Externes</i>		<i>Internes</i>		<i>Externes et internes</i>			
Note sur 20	présents	admissibles	présents	admissibles	présents	admissibles	présents	admissibles
<b>Note moyenne</b>	9,06	14,07	10,10	11,91	9,98	14,25	9,69	13,61
<b>Note maximum</b>	19	19	16	16	19	19	20	20
<b>Note minimum</b>	1	6,5	5	7	0,5	8	0,5	5,5

<b>Epreuves orales</b>
------------------------

**Options présentées par les candidats admissibles**

<b>Options</b>	<b>Concours externes</b>	<b>Concours internes</b>
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique	I	I
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux	I	-
Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle	I	2
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.	I	I
Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle	6	-
Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle	15	I
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à 1914	10	2
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de 1905 à nos jours	4	3
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique	2	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique	4	I
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours	I	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours	2	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours	3	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours	I	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours	I	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours	2	-
Ethnologie européenne	4	3
Patrimoine industriel et innovations scientifiques et techniques	2	I
Patrimoine et sciences physique, chimique et de l'ingénieur	-	-
Patrimoine naturel	I	I
Documents d'archives de l'époque contemporaine (de 1789 à nos jours)	9	-
Histoire des institutions françaises (concours internes)	-	I

**Détail les notes obtenues par les candidats admissibles**

<b>Note sur 20</b>	<b>Épreuve d'entretien</b>		<b>Épreuve de langue vivante</b>	
	<i>Externes</i>	<i>Internes</i>	<i>Externes</i>	<i>Internes</i>
<b>Note moyenne</b>	11,10	9,58	11,71	9,12
<b>Note maximum</b>	17	13	19	14
<b>Note minimum</b>	4	4	4	3

**Admission****Détail les notes obtenues par les lauréats\***

<b>Note sur 20</b>	<b>Épreuve d'entretien</b>		<b>Épreuve de langue vivante</b>	
	<i>Externes</i>	<i>Internes</i>	<i>Externes</i>	<i>Internes</i>
<b>Note moyenne</b>	13,87	11,27	12,68	8,09
<b>Note maximum</b>	17	13	18	14
<b>Note minimum</b>	10,5	7,5	6	3

**Répartition des lauréats\* par option**

<b>Options</b>	<b>Concours externes</b>	<b>Concours internes</b>
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique	1	0
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux	0	-
Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle	0	1
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.	0	1
Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle	4	-
Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle	3	2
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à 1914	5	2
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de 1905 à nos jours	0	0
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Egypte antique	1	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique	2	1
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours	1	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours	0	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours	1	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours	0	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours	1	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours	1	-
Ethnologie européenne	2	1
Patrimoine industriel et innovations scientifiques et techniques	1	1
Patrimoine et sciences physique, chimique et de l'ingénieur	-	-
Patrimoine naturel	0	1
Documents d'archives de l'époque contemporaine (de 1789 à nos jours)	7	-
Histoire des institutions françaises (concours internes)	-	0

\* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

<b>Profils des lauréats</b>
-----------------------------

**Répartition des lauréats\* par spécialité**

Spécialités	Concours externes		Concours internes		Total
	Etat/Ville de Paris	Collectivités territoriales	Etat	Collectivités territoriales	
Archéologie	2	2	1	2	7
Archives	7	0	0	0	7
Monuments historiques et Inventaire	3	4	1	2	10
Musées	7	5	-	3	15
« Patrimoine scientifique, technique et naturel » (PSTN)	-	0	-	2	2
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>41</b>

\* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

**Age moyen des lauréats** (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours)

Concours externes : 26,5 ans

Concours internes : 39 ans

**Diplômes des lauréats obtenus avant l'entrée en 2009 à l'Institut national du patrimoine**

- Concours externes (30 lauréats)

A l'instar des années précédentes, tous les lauréats des concours externes ont une formation initiale supérieure d'un haut niveau, d'au moins bac+4 et souvent bac+5, voire doctorat (1 cas). 16 lauréats sur 30 ont une double formation, dont 11 une formation universitaire et un diplôme de l'Ecole du Louvre. 6 lauréats spécialité Archives et 2 lauréats spécialité Musées sont issus de l'Ecole nationale des Chartes : 3 sont titulaires du diplôme d'archiviste paléographe et 5 présenteront, au printemps 2009, leur thèse à l'Ecole nationale des Chartes en vue de l'obtention de ce diplôme.

On peut souligner que de nombreux lauréats externes étaient déjà en situation professionnelle (enseignants, conférenciers nationaux notamment) au moment du concours et avaient réussi précédemment d'autres concours de la fonction publique y compris l'agrégation (1 cas) ou le Capes (1 cas).

Enfin, 18 lauréats sur 30 ont suivi au moins une classe préparatoire aux concours de conservateurs à l'université (Paris I, Paris IV et Paris X) et l'Ecole du Louvre.

- Concours internes (11 lauréats)

Les lauréats des concours internes ont aussi un niveau d'études élevé, alors que réglementairement, ils ne sont soumis à aucune exigence de diplôme. Tous appartiennent à des corps ou cadres d'emploi de catégorie A (7 attachés territoriaux de conservation, un attaché territorial, 2 chargés d'études documentaires et 1 inspecteur principal France Telecom). 2 d'entre eux ont suivi une classe préparatoire aux concours de conservateurs organisée par l'université (Paris I, Paris IV et Paris X) et l'Ecole du Louvre.